

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :        **M. MICHEL GERMAIN, président**  
                                      **Mme JULIE FORGET, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE DOUZE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 13 mars 2019 à 13 h 30  
Auberge Gouverneur  
1100, promenade du Saint-Maurice  
Shawinigan

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 13 MARS 2019**

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme MARIE-FAY BARIL..... 8

PAR LA COMMISSION ..... 18

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES ..... 19**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. ALAIN BOISVERT ..... 33

PAR LA COMMISSION ..... 36

**PRÉSENTATION DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF..... 40**

PAUSE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme MARIE-FAY BARIL..... 57

PAR LA COMMISSION ..... 64

**MOT DE LA FIN ..... 84**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS À 19 H**

\_\_\_\_\_

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la consultation du public sur les Projets de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie. Alors, bienvenue également aux personnes qui sont à La Tuque pour participer aux travaux de la commission en direct par visioconférence ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

Tout comme hier, je vous demande de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques.

Je rappelle également que la prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communication de la commission à l'arrière de la salle.

Il y a eu, hier, quelques prises de photos, mais c'était par du personnel du BAPE. Ils ont repris des photos, mais avant le début de la séance, là, je ne pense pas qu'ils vont reprendre des photos en cours de séance, à moins d'avis contraire. D'ailleurs, nous avons installé une affiche à l'entrée de la salle pour vous prévenir qu'il pourrait y avoir des -- une prise de photos. On l'a installée encore aujourd'hui. Alors, s'il y a prise de photos pendant la séance, la personne qui prend les photos a eu pour consigne de demeurer discrète afin de ne pas déranger le bon déroulement de la séance. Et sachez que les photos qui sont prises peuvent viser des sujets en particulier, mais aussi une prise de vue générale. Pour les photos qui ciblent des sujets en particulier, un formulaire devra être rempli et signé au préalable par ceux et celles qui accepteront de se prêter à l'exercice. Je vous remercie de votre compréhension.

Maintenant, avant de laisser la parole aux personnes qui désirent poser des questions, je vais vérifier d'entrée de jeu avec le ministère responsable au sujet de documents déposés et, s'il y a eu lieu, aussi, de compléments d'information.

Donc, je vais donner la parole à monsieur Bouchard, monsieur Francis Bouchard.

### M. FRANCIS BOUCHARD :

Bonjour. Au sujet des documents déposés que vous nous aviez demandés, donc je vais passer les documents un par un pour vous dire comment on a procédé.

Donc, « Fiche synthèse ou dépliant pour chaque réserve de biodiversité et aquatique projetée en

Mauricie », ça, ça avait déjà été déposé.

« Compte rendu ou synthèse des consultations ciblées tenues préalablement à la consultation publique », on va vous déposer un tableau de 2002 à 2009, qu'est-ce qui a été fait au niveau des consultations.

Et il y a un autre document qui va être déposé, ou qui a déjà été déposé : « Avis régional... » C'était l'« Avis régional, prochains territoires d'intérêt en Mauricie », qui avait été produit par la CRÉ. Compte tenu que c'est un document qui ne nous appartient pas, avant de le diffuser sur Internet, ça vaudrait la peine de faire les validations nécessaires à cet effet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, déposez-nous-le, on va le regarder, là, s'il est nécessaire, probablement... bien, nécessaire ou pertinent aux travaux, puis si, à ce moment-là, on le juge pertinent, on va regarder, là, avec les auteurs du document.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Excellent, il a déjà été déposé.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Donc, « Les plus récentes orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées », ça a été déposé également.

« Stratégie québécoise sur les aires protégées issue d'un cadre... issue du cadre d'orientation -- pardon -- publié en 99 », ça a été déposé.

« Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques », document de 2011, ça a été déposé également.

« Analyse de carence écorégionale pour la Mauricie 2012 », c'est un document de travail, donc on ne le déposera pas.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

« Portrait de la forêt préindustrielle actuelle, analyse d'écart et principaux enjeux écologiques, région administrative de la Mauricie », c'est un document qui n'émane pas du ministère, on l'a déposé.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Mais comme dans le document précédent, il y aura une évaluation à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

« Exemple de guide de bonnes pratiques remis aux occupants et usagers des aires protégées », nous n'en possédons pas.

« Exemple de dépliant d'informations sur les réserves de biodiversité et aquatiques », les documents -- il y a un document qui vous a été déposé, c'est un exemple qu'on avait produit pour le Nunavik.

Et puis « Exemple de signalisations en photos », je crois que les photos ont été déposées?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Non, je n'ai pas encore les documents, là, mais...

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Donc, on vous envoie ça au cours des prochaines heures.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bientôt.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Il y avait également le document que vous aviez demandé au sujet de l'avis... vous aviez demandé un document au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : « Analyse ou avis sur les secteurs d'intérêt faunique à l'intérieur des réserves projetées », donc ce document-là a été déposé également.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça fait le tour?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie.

Maintenant, du côté des personnes-ressources, tout à l'heure on a convenu, hier, qu'on ferait des présentations, mais pour l'instant, est-ce que vous avez des documents à déposer ou des compléments d'information à nous communiquer? Donc, je vais commencer du côté de... du MERN.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Bonjour. Non, on n'aura pas de compléments d'information à déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien.

Donc, est-ce qu'il y a d'autres compléments?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, madame Côté.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

... je n'ai pas de nouveaux documents à déposer. Par contre, j'ai un complément d'information au sujet des questionnements qu'on a eus hier sur les permis de bois de chauffage.

Donc, lorsqu'il a été question du suivi et contrôle des permis de bois de chauffage, j'ai mentionné qu'essentiellement ça se faisait suite à la réception de plaintes. Donc, c'est bien le cas. Et, aussi, je voulais ajouter que lorsque nous faisons des validations, des visites terrain qui ne sont pas nécessairement spécifiques au bois de chauffage, nous, nous sommes quand même à l'affût sur le territoire puis on fait des constats et on peut assurer un suivi à ce moment-là sur les observations faites sur le terrain.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

Alors, tout à l'heure, je crois qu'il y avait... est-ce qu'on a noté? Il y avait des présentations qui étaient pour être faites, si je me souviens bien?

J'ai une personne au registre. Ce que je vais faire, je vais l'inviter à venir poser des questions, puis après, on pourra procéder aux présentations. Ça vous va?

Donc, je vais inviter madame Marie-Fay Baril à s'avancer à la table des intervenants.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Pardon, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Bouchard?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

On avait un complément d'information également à produire, suite à... des éléments de suivi.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Allez-y. — Mais, madame Baril, vous pouvez venir vous asseoir entre-temps.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Donc, dans un premier temps, vous nous aviez demandé de valider les contraintes qui avaient prévalu pour la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant, pourquoi c'était demeuré un territoire de plus petite superficie comparativement à d'autres territoires. Donc, je laisserais mon collègue André présenter le tout.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui. En fait, dans ce dossier-là, c'est une réserve de biodiversité projetée qui est dans une réserve faunique. Donc, la proposition initiale est venue de la part de la Sépaq. C'était une proposition qui entourait le lac Normand, qui proposait un agrandissement, là, dans les présentes audiences, et le secteur autour du lac Tousignant.

À l'époque, il y avait beaucoup de droits miniers dans le secteur du lac Tousignant, ce qui ne nous permettait pas d'inclure ce secteur-là dans le projet d'aires protégées, alors il y a eu des discussions pour l'agrandir plutôt autour de la rivière -- autour du lac Tousignant lui-même et du lac Soucis plus au nord. Et puis là, il y avait... à cet endroit-là, il y avait des potentiels de bleuetières, alors là, on avait échangé avec la municipalité régionale de comté de Mékinac qui voulait conserver, là, ces potentiels de développement de bleuetières là. Alors donc, le territoire a été... a été rapetissé, là, aux contours qu'on connaît aujourd'hui, en réserve projetée. Par contre, les titres miniers ayant disparu, là, autour... pour la plupart autour du lac Normand, le contour actuel qu'on propose, là, est accoté quand même sur des sites miniers, mais on a pu quand même proposer d'agrandir avec le lac Normand -- autour du lac Normand, parce qu'on ne prend pas le lac Normand, là, dans ce...

Donc, pourquoi il est petit? D'abord, parce qu'aussi la Sépaq... ce n'est pas une très très grande réserve faunique, la réserve faunique du Saint-Maurice, puis la Sépaq ne voulait pas que ça prenne une trop grande proportion de leur... la réserve faunique, ils voulaient une dimension, là, qui ne prenait pas un trop gros pourcentage de la réserve, et c'est pour ça qu'ils ont fait une proposition qui n'était pas des dimensions que nous on souhaite habituellement, mais là, comme c'était une demande du milieu, une demande de... donc on est allé avec eux, là, puis on a procédé pour ça.

Ça arrive fréquemment qu'on a fait des territoires, là, dans des dimensions plus petites que ce qu'on souhaite faire parce qu'il y a des demandes, comme à Grandes-Piles, par exemple, ou... et là, bien, on prend les territoires de plus petites dimensions.



Donc, c'est les principaux enjeux, c'est les circonstances qui ont fait, là, que ce territoire-là n'était pas d'une dimension très très grande.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Ça va?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Deuxième élément. Concernant la possibilité de faire l'exploration minière au sein des réserves de biodiversité projetées, on va faire un complément -- on va déposer un complément d'information par écrit pour vous apporter quelques informations supplémentaires.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, avant d'aller à madame Baril, donc je rappelle, le registre est ouvert aussi bien ici, à Shawinigan, qu'à La Tuque, donc n'hésitez pas à vous inscrire pour venir poser des questions. Je rappelle également, pour rappel, si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à nos coordonnatrices qui sont à la table située à l'arrière de chacune des salles.

Et, pour les questions, je rappelle les règles : je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, sauf les préambules qui sont nécessaires à la compréhension de la question. Donc, normalement, c'est deux questions par intervention. Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre.

C'est certain, madame Baril, si vous avez trois questions puis que vous êtes la seule inscrite, on va vous laisser poser plus que deux questions, on va s'ajuster.

Enfin... Donc, toutes les réponses et les questions me sont directement adressées. Et on demande aussi aux gens de ne pas manifester aucune remarque désobligeante, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sont tolérés dans la salle ou dans les salles.

Alors, également aussi un petit rappel. On travaille actuellement sur la refonte de notre site Web. Je vous informe que ce dernier aura une nouvelle apparence visuelle et de nouvelles fonctionnalités. Il est probable que le nouveau site soit mis en ligne à la fin mars, ne soyez donc pas surpris de voir ce changement en cours de mandat.

Aussi, nous avons récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public québécois intéressé à ses travaux. Cette page nous permet d'informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, de partager de l'information liée au BAPE et aussi de recevoir des commentaires concernant l'organisme.

Les commentaires spécifiques concernant les travaux de la présente commission ne peuvent être considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions sont importantes, et pour les transmettre, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications vous menant à la présente commission.

Troisièmement, le BAPE mettra en place une plateforme de consultation numérique permettant à tous de faire part de leur opinion et de participer à un espace de discussions et d'échanges en ligne dans le cadre du présent mandat. Il s'agit d'un projet pilote qui vise à élargir la participation publique, répondant ainsi aux orientations de la planification stratégique du BAPE. L'information également sur la façon d'y accéder et d'y participer sera rendue publique prochainement.

Alors maintenant, madame Baril, vous pouvez y aller pour vos questions.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme MARIE-FAY BARIL**

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Parfait, merci beaucoup. Je vais faire la lecture, là, parce que ça m'énerve un peu, mais, en tout cas.

Juste pour clarifier ma compréhension de la situation, hier soir, vous avez mentionné que si les aires visées obtenaient un statut permanent, nous aurions 7,21 % des territoires protégés en Mauricie. Sachant que le gouvernement du Québec vise d'ici 2020 à ce que le 20 % du territoire du Plan Nord soit constitué d'aires protégées, dont au moins 12 % en forêt boréale au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, où en serions-nous par rapport à l'atteinte de cet objectif provincial si nous considérons cet ajout?

De plus, si nous en sommes en dessous de l'objectif visé, de quelle façon le ministère compte atteindre l'objectif d'ici l'an prochain?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Bouchard?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Effectivement, un grand défi qu'on a. Présentement, pour... sur l'ensemble des territoires du Québec, on a un portfolio de territoires d'intérêt qui émane de différentes consultations régionales. Là, on en est rendu à la phase d'échanger avec nos homologues des autres ministères pour analyser quelles sont les différentes contraintes qu'il y a pour ces territoires-là et comment... qu'est-ce qu'on pourrait identifier comme territoires qui nous permettraient d'atteindre les cibles du 17 %.

Il reste également une autre phase, une dernière phase où on n'a pas encore tout à fait le portfolio de territoires d'intérêt, c'est tout le secteur de la Baie-James, en Eeyou Istchee, où on a des discussions présentement avec le gouvernement de la nation crie et avec les autres ministères qui sont également présents.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, excusez-moi, en résumé, vous comptez quand même atteindre... 2020, ce n'est pas tellement loin, donc...

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Ce n'est pas loin, on a le portfolio en main, sauf pour les territoires de la Baie-James.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Donc là, c'est essentiellement... c'est essentiellement du travail d'analyse qu'il y a à faire avec les autres ministères. Donc, il faut trouver un terrain d'entente.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, votre cible, c'est toujours 17 % en 2020?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

L'objectif est toujours là, l'engagement est toujours là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien. — Oui, madame Baril?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Mais ça serait quoi le pourcentage, si on... t'sais, dans le fond, si on a 7,21 %, dans le fond, au niveau du Québec, on serait à combien de pour cent d'aires protégées?

**LE PRÉSIDENT :**

Le sud du Québec?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Bien, dans le fond, le...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, l'objectif global?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Oui, c'est ça, parce que dans le fond, hier, vous aviez mentionné que c'était 7,21 pour la Mauricie, mais moi j'aimerais ça savoir, admettons, si dans le fond ces aires-là sont intégrées, sont vraiment désignées permanentes, ça serait quoi le pourcentage, là, qu'on aurait en date... bien, à partir du moment où ça serait permanent, le pourcentage, là, au niveau du Québec?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Le pourcentage au niveau du Québec qui est visé, c'est 17 %. En Mauricie, ça peut varier. Donc, on regarde... présentement, nos analyses, on essaie de s'établir des cibles par région ou par grande région géographique au Québec, puis c'est comme ça qu'on est en train de discuter avec les autres ministères. C'est en ce sens-là qu'on a nos échanges. Donc, il n'y a pas de cible par région administrative. On ne pourrait pas dire que, au niveau de la Mauricie, l'objectif est à 11.4 %. On avait l'objectif de 12 %, mais ça peut varier en fonction de qu'est-ce qui est présent à l'intérieur des

différentes régions du Québec.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Hier, on a vu sur une carte qu'il y avait des terrains privés où il pourrait y avoir des aires protégées, donc à perpétuité, par exemple, est-ce que ça rentre dans le décompte du pourcentage?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

La conservation volontaire rentre effectivement dans le pourcentage, et ces territoires-là sont également comptabilisés.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Oui, madame Baril?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Bien, O.K., je... O.K. Je sais que je n'ai pas le droit de sous-questions sur ça, mais j'aurais aimé avoir le pourcentage, mais, en tout cas.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais le pourcentage pour la Mauricie?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Bien, dans le fond, le pourcentage que ça donnerait. T'sais, je sais qu'il y a des travaux en cours, mais, t'sais, mettons si ceux-là en Mauricie sont ajoutés à ceux existants, j'aurais juste aimé avoir un chiffre pour conceptualiser où nous en sommes dans l'atteinte de ce plan-là. Je sais qu'il y a des négos en cours, je l'entends, mais je ne comprends... t'sais, je voudrais juste avoir un chiffre, en fait.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Présentement, on est à 12 %. Si c'est le chiffre que vous recherchez, au Québec, nous sommes

présentement -- pardon, à 10 %.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Parfait, c'est ça que je voulais. Merci.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Désolé.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Non, ça va. — Seconde question, c'est correct?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Monsieur le président, hier, vous avez fait mention d'un document que vous aviez demandé au ministère de la Faune et des Parcs qui découlait d'un article de journal que vous avez consulté. Le ministère a répondu qu'il s'agissait d'un document de travail, qu'il ne serait pas déposé. J'aimerais savoir si c'est possible d'avoir la source de l'article de journal en question et le sujet visé.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous, on a la source, on pourra vous donner la source de l'article.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est comme ça qu'on l'avait vu, l'article. C'est un journal...

C'était quoi déjà, Radio-Canada?

C'est ça, ce sera le site de Radio-Canada, on va vous donner la source exacte, la date.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Est-ce que c'est possible...

**LA COMMISSAIRE :**

À la pause.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

J'en ai deux autres, ou est-ce que vous préférez que je m'inscrive...

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne l'ai pas, mais on vous la donnera tout à l'heure, ça sera comme à la pause ou... dès que possible.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K. Puis si j'ai deux questions supplémentaires, est-ce que je peux enchaîner ou vous préférez que j'attende et...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, allez-y, vous êtes toute seule, je vais vous laisser aller, là.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne dirai pas : « Allez vous inscrire, vu que vous avez déjà posé vos deux questions. »

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Oui, non, mais c'est parce que... oui, c'est ça, là, je...

**LE PRÉSIDENT :**

Vu que vous êtes la seule qui est inscrite.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

... je veux être respectueuse du protocole, là.

En fait, le ministère de la Faune et des Parcs a mentionné, tantôt, a même fait une petite précision par rapport à ça, qu'il agissait principalement lors de plaintes. J'aimerais savoir, là, en fait, c'est quoi le délai moyen du traitement des plaintes, puis si, dans le fond, les aires étaient désignées en statut permanent, est-ce que le mode demeurerait le même que celui actuel, c'est-à-dire, bon, un système de plaintes et parfois des visites terrain, est-ce que ça compte être semblable ou différent si ces aires-là sont maintenant avec un statut permanent?

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Côté?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

C'est une très bonne question, puis c'est certain, là, avec l'octroi de statut permanent, je vous dirais qu'on devra réfléchir à... peut-être à valider ou à améliorer nos façons de faire, mais pour le moment, je ne peux pas vous dire qu'il y a un plan en ce sens-là, mais c'est une question qui doit être adressée absolument, là, c'est très pertinent.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K. Puis les délais de plainte, est-ce que vous les savez?



**LE PRÉSIDENT :**

L'autre aspect de la question.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Les délais de plainte, je ne pourrais pas...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

De traitement, là.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Le traitement, je n'ai pas de chiffres à vous donner, mais je peux faire les vérifications puis revenir rapidement, là, en faisant un appel dans les prochaines minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis, sinon, bien vous pourrez nous communiquer l'information par écrit, si...

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

O.K. C'est bon.

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous êtes capable de l'avoir après-midi, tant mieux, mais sinon, ce sera par écrit, là. Alors, c'est quoi le délai moyen de traitement des plaintes, lorsque les gens disent... bien, par exemple, pour le bois de chauffage...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

De la coupe, là. Oui, exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, des coupes illégales, là, oui.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Parfait.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Merci, madame.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

J'en ai une dernière. Je m'excuse.

Toujours en fonction des échanges d'hier, là, j'ai compris que dans des situations exceptionnelles le gouvernement pouvait autoriser le maintien des activités industrielles, telles que l'exploration gazière, minière sur une aire protégée. Sachant que le processus de désignation de ces zones s'est écoulé sur plusieurs années, que nous avons vécu un récent changement de gouvernement et que les négociations survenues entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles -- je présume ici qu'ils ont possiblement été faits avant de nommer le ministre des Ressources naturelles actuel -- est-ce qu'il est prévu, de façon informelle, non informelle, par le ministère des Ressources naturelles de demander d'intégrer ce type d'exceptions dans les plans de conservation qui, selon l'information obtenue hier, seront rédigés après la tenue de cette audience publique, et si tel est le cas, les citoyens pourront-ils participer, eux aussi, à la création de ces plans de conservation?

C'est une grosse question, là, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bouchard. Donc, pour la finalisation... Hier, on a appris qu'il y avait des plans disons standards qui étaient faits pour le statut temporaire, là. Maintenant, pour les plans permanents.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Au niveau de l'exploration minière, je veux juste dire que c'est interdit, ça va être interdit, les activités industrielles sont interdites au sein des...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Oui.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

... au sein des réserves de biodiversité.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

C'est un élément qu'il faut savoir. Est-ce qu'il pourrait arriver éventuellement un événement de force majeure, une raison de sécurité publique qui ferait en sorte qu'il faudrait retirer un territoire? Ça appartient... ou qu'il faudrait retirer une section de territoire? Ça demeure la prérogative du gouvernement, mais c'est interdit au sein d'une réserve de biodiversité. Puis, habituellement, ces aires-là sont créées de façon permanente. Donc, première des choses, il faut être pleinement conscient de ça. Donc, ce n'est pas quelque chose qui se passe...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K. Ce n'est pas...

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

C'est vraiment exceptionnel, pour des raisons de force majeure, d'intérêt public.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Deuxième élément, est-ce qu'il y a des... est-ce que les intrants de la population pourraient être considérés à l'intérieur des plans de conservation? Je dirais : bien sûr que oui. Je vous parlais hier des aspects culturels, notamment au niveau des nations, mais également les aspects culturels qui pourraient être amenés par des communautés, par des communautés... par des MRC, ces éléments-là pourraient être également mis en lumière à l'intérieur du plan de conservation, qui ferait en sorte qu'on

pourrait protéger davantage certains secteurs du territoire.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça vous va?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Oui, parfait. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie.

Donc, est-ce qu'on va aux présentations?

---

### QUESTIONS PAR LA COMMISSION

**LA COMMISSAIRE :**

Je voulais juste, en complément de... comme on parle déjà de plans de conservation, on se demandait si, dans l'élaboration des plans de conservation et le zonage, à quoi ça pourrait ressembler un... dans le fond, un plan de zonage de ce type de réserves de biodiversité, t'sais, à quoi ça ressemblerait? Avez-vous un exemple, est-ce qu'on aurait des exemples disponibles à déposer? Puis, aussi, tout le processus pour s'y rendre. Par exemple, vous allez faire l'inventaire de ce qu'il y a de... dans le fond, vous allez faire un inventaire floristique et faunique, là, j'imagine, ou une certaine collecte de données, mais on se posait la question du délai. Dès qu'il y a l'octroi permanent, c'est quoi le délai que vous vous donnez pour faire le plan de... -- les inventaires ainsi que le plan de conservation?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Au niveau des plans de conservation, on peut effectivement vous en déposer un ou deux exemples, il n'y a pas de problème. Et puis, pour le plan de conservation, il faut qu'il soit déposé avant l'obtention du statut permanent, donc il faut l'avoir complété avant le dépôt -- avant d'avoir, c'est ça, le statut permanent.

Et à propos des inventaires, effectivement, on fait des inventaires avant la création du plan de conservation, donc on va rajouter des inventaires avant le statut permanent également pour compléter l'information qui est disponible sur le terrain. Ça peut être des inventaires... ça peut être des inventaires directement sur le terrain, mais souvent, c'est d'aller chercher la somme d'informations qui sont déjà disponibles, soit au sein des autres ministères, soit auprès de la population également.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, c'est ce qui explique un peu la période projetée qui peut être longue parce qu'il y a la... pour le rendre permanent, là? J'imagine qu'il y a un certain délai? Combien de temps ça prend, faire les inventaires, faire participer les gens au plan de conservation, plan de zonage?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

C'est un des éléments qui peut expliquer les délais, mais ça peut être très variable selon le territoire, parce qu'il y a certains territoires qu'on a plus d'informations, ceux-là, ça peut aller plus rapidement également, puis il y a d'autres territoires où on en a moins. Là, ça peut être un petit peu plus long, effectivement.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va, je vous remercie.

Donc, on avait des présentations qui avaient été proposées. Donc, j'irais en partant avec le MERN.

Ça vous va? Donc, je vous donne la parole.

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE  
DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES  
Mme FLAVIE ARMAND**

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Ma présentation va porter sur l'évaluation du potentiel minier et énergétique sur les territoires des aires protégées en Mauricie et l'impact de ces territoires sur ces activités.

Donc, lorsque le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles reçoit un projet d'aires protégées, une demande est automatiquement transférée aux trois secteurs qui le composent, soit les secteurs territoire, mine et énergie, et ces derniers évaluent l'impact du projet sur leurs activités respectives, c'est-à-dire l'impact sur les projets de développement, sur le potentiel de développement économique et sur les droits consentis.

Donc, la présentation se découpera en deux grandes sections. Dans un premier temps, je vais vous présenter l'évaluation du potentiel minier par le processus d'analyse d'une demande de contrainte à l'activité minière, et dans un deuxième temps, l'évaluation du potentiel énergétique.

Donc, je vais débiter... Non, excusez. Je vais débiter la présentation par la description de l'analyse d'une demande de contrainte à l'activité minière qui s'effectue chez nous, au ministère de l'Énergie, Ressources naturelles, par le secteur des mines.

La Loi sur les mines accorde au ministre le pouvoir de soustraire à l'activité minière toute substance minérale faisant partie du domaine de l'État, et ce, à certaines conditions. Cette soustraction, s'il y a lieu, va apparaître dans notre système qu'on appelle GESTIM, qui est un registre public des droits miniers et qui offre une cartographie interactive, qui est gratuite, là, pour le public, qui est disponible sur Internet.

Pour que le terrain fasse l'objet d'une contrainte au développement minier, ce terrain doit être nécessaire à un objet jugé d'intérêt public. Donc, c'est dans le cas ici pour un projet d'aire protégée, mais ça pourrait être aussi pour un projet de parc national ou régional, de ligne de transport d'énergie électrique ou de protection de sources d'eau potable, là, par exemple.

Une fois le motif d'intérêt public reconnu, le secteur des mines effectue une analyse du terrain en fonction de deux grands critères, soit le potentiel minéral et les titres miniers en vigueur ou demandés.

Le potentiel minéral du terrain visé par la demande est établi par l'analyse des différentes données contenues dans la base de données SIGÉOM, qui est un système d'information géominière à référence spatiale, donc un outil cartographique, et pour cet outil-là, aussi, on a une cartographie interactive qui est accessible gratuitement au public sur Internet.

Les analyses portent sur des données géophysiques, géochimiques et lithologiques, donc par exemple, on va évaluer le type de substances de surface, les gîtes, les anomalies magnétiques, le type de roches, la zone de contact, les teneurs des éléments chimiques.

La qualification du potentiel minéral est réalisée par des géologues au moyen d'avis. Elle est basée sur les données et les informations qui sont disponibles au moment de la demande. L'avis sur le potentiel minéral peut donc évoluer au fur et à mesure de l'acquisition de données et aussi au fur et à

mesure qu'il va y avoir un développement de nouveaux outils. Donc, un développement de moyens techniques.

Le deuxième critère d'analyse : une demande de contrainte à l'activité minière et les titres miniers en vigueur ou demandés. On parle de titres miniers en vigueur, ce sont des titres miniers qui donnent un droit d'exploration ou d'exploitation à son propriétaire au moment de l'analyse, et pour les titres miniers en demande, ce sont des titres miniers demandés qui n'ont pas encore été délivrés et qui sont en cours d'analyse. L'analyse, elle permet de s'assurer d'éléments tels que le demandeur, est-ce qu'il a bien payé ses droits, que le territoire ne fait pas l'objet d'une autre demande et s'il est exempt de contraintes.

Les titres miniers sont incompatibles avec le statut d'aire protégée, ce qui veut dire qu'ils ne peuvent se retrouver dans les territoires visés pour les aires protégées.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles informe, s'il y a lieu, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la présence de ces titres, là, sur les territoires qui sont visés. Une demande de contrainte à l'activité minière peut donc être refusée dans les cas suivants : si elle n'est pas jugée d'intérêt public -- ce qui n'est pas notre cas pour la présente demande --; s'il y a présence d'un potentiel minéral jugé important, qui couvre une grande partie de la proposition -- ce qui n'est pas non plus notre cas --; et s'il y a la présence de titres miniers, encore une fois, ce qui n'est pas notre cas.

Selon la situation des contraintes, est-ce qu'elle se trouve près des limites de l'aire protégée ou selon leur superficie, il est possible de procéder au redécoupage des limites du projet d'aire protégée afin d'en exclure les terrains à fort potentiel minéral et les titres miniers, tout en gardant bien sûr un potentiel intéressant pour la biodiversité. Cette analyse est faite par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui va proposer un nouveau découpage. Donc, cette action peut permettre au secteur des mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de rendre un avis favorable au projet, mais toutefois, ce découpage peut intégrer un nouveau secteur. Donc, on pourrait se trouver avec des contraintes pour ce qui est du secteur soit de l'énergie ou du territoire.

Donc, le territoire des 13 aires protégées a été soustrait à l'activité minière.

Pour le secteur de l'énergie, l'analyse pour ce qui est de l'évaluation du potentiel énergétique, l'analyse détermine si les réserves projetées présentent un conflit potentiel et défavorable avec les activités ou les projets liés à la mission du secteur de l'énergie, incluant les activités et les projets d'Hydro-Québec.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles laisse aux promoteurs, tels que les municipalités locales, les MRC ou les communautés autochtones intéressées, le soin de mettre en

valeur la force hydraulique du domaine de l'État de 50 mégawatts et moins, c'est-à-dire ce qu'on appelle les petites centrales hydroélectriques. La mise en valeur de ces sites potentiels par les promoteurs est encadrée par des lois, des règlements, des conditions et des modalités applicables à la location de la force hydraulique ainsi que par les orientations et les objectifs prévus dans la politique énergétique 2030.

Lors de l'analyse, le ministère vérifie si les rivières visées par le projet n'auraient pas été ciblées par une communauté en vue d'un développement éventuel. Dans la région, aucune caractérisation du potentiel, donc de carte de potentiel du développement de petites centrales hydroélectriques n'est disponible actuellement, donc pour la force hydraulique de 50 mégawatts et moins.

En ce qui a trait aux activités et aux projets d'Hydro-Québec, soit les projets de 50 mégawatts et plus, Hydro-Québec a procédé à sa propre évaluation dont les résultats ont été pris en considération lors de la consultation ministérielle, et aucun projet n'est affecté par les aires protégées, que ce soit, là, des projets pour la puissance de 50 mégawatts et moins ou et plus.

Pour le potentiel éolien, l'évaluation et la localisation de façon précise et adéquate des potentiels éoliens requièrent l'implantation de mâts de mesure de vent, ce qui se fait par les promoteurs. Aucun mât de mesure de vent n'a été installé sur le territoire public de la Mauricie jusqu'à ce jour. Ainsi, pour la région de la Mauricie, le potentiel éolien est indéterminé et ne fait pas l'objet de documents complémentaires pour encadrer son développement, tels qu'une analyse territoriale ou un plan régional de développement des terres publiques, volet éolien. Donc, c'est ce qu'on... Donc, ce qu'on a, là, le PRDTP, volet éolien, il n'y en a pas pour nous, là, pour la Mauricie.

Par contre, selon le plan d'affectation du territoire public de la Mauricie, le PATP, le potentiel éolien théorique le plus important est localisé dans le secteur du réservoir Gouin. Le ministère considère que les aires protégées ne présentent donc pas de contraintes au développement du potentiel éolien.

L'analyse du potentiel en hydrocarbures vise essentiellement à vérifier si les réserves projetées sont situées dans des territoires propices à la découverte d'hydrocarbures et à cibler la présence de licences d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ou encore de puits. Les réserves projetées en Mauricie sont, de façon générale, situées à l'extérieur des grands bassins sédimentaires du Québec qui sont propices à la découverte d'hydrocarbures. Donc, il n'y a aucune licence d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ni aucun puits qui sont situés dans ces réserves. Donc, ces trois territoires ne présentent pas de contraintes à la mise en valeur des hydrocarbures.

Donc, en conclusion, suite à l'analyse du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, un avis consolidé qui prend en compte les avis de nos trois secteurs, territoire, mine et énergie, a été envoyé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



Donc, cet avis... quand on produit des avis comme ça, ça peut être : favorable, donc sans contraintes, sans droits, sans projets de développement; conditionnel, par exemple à l'exclusion de titres miniers d'un certain territoire qui fait l'objet d'un projet de développement; ou défavorable en raison de l'impact trop important pour les activités du ministère.

Et, lorsque possible, le ministère de l'Environnement procède à un redécoupage, mais, dans ce cas-ci, il n'y avait pas de contraintes tant au niveau, là, minier qu'au niveau énergétique.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Tout à l'heure, bien, monsieur Bouchard, je pense que c'est Francis Bouchard, a parlé dans le cas de Tousignant, là, il a été expliqué qu'il y avait eu des baux miniers. Donc, outre la question de la... son nom exact, c'est la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant, à votre connaissance, est-ce qu'il y avait des contraintes à proximité de d'autres aires protégées que celle-là, que ce serait au niveau minier ou éolien, qui ont pu influencer les limites, bien entendu?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Bien, à proximité des aires protégées, là, qu'on retrouve davantage, là, je dirais, à partir de la partie centrale, là, de la Mauricie, il y a des droits miniers autour, en périphérie, là, des aires protégées.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça a posé des contraintes de reconfiguration des aires protégées, à ce moment-là? Je ne sais pas si... Outre Tousignant, là.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Il y a la Seigneurie-du-Triton aussi qui a été... l'agrandissement, par exemple, à la Seigneurie-du-Triton a été modifié en fonction de contraintes minières, puis...

**LE PRÉSIDENT :**

En lien justement avec les agrandissements, est-ce que... quand vous proposez un agrandissement, est-ce que c'est soustrait d'office à l'exploration minière?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, en fait, il y a le processus, là, que madame Armand a décrit. Dans la mesure où on a des réponses positives de la part de nos... des deux autres ministères, il y a des protections de niveau

administratif, puis dans le cas de... dans le cas minier, on fait une suspension temporaire, là, de... donc, on protège légalement aussi au niveau minier.

**LE PRÉSIDENT :**

Les agrandissements proposés sont protégés de l'exploration minière?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui, ils sont protégés administrativement.

**LE PRÉSIDENT :**

Une fois qu'on les voit arriver, comme par exemple dans le cas actuel, ils sont protégés? O.K.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

En fait, je me posais la question : sur les bordures, les territoires adjacents, est-ce qu'il y avait un potentiel élevé qui pourrait dans le futur arriver à des renégociations territoriales sur les aires protégées, étant donné que c'est permanent? Donc, est-ce que les bordures, les territoires adjacents sont aussi analysés dans votre analyse d'impact?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Je pourrais vous revenir sur ce... pour vous donner cette information, là, je pourrais confirmer avec mes collègues.

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais une autre question. Vous nous avez répondu concernant les aires protégées, le territoire des aires protégées projetées, mais outre... à l'extérieur du territoire des... c'est quoi le potentiel minéral ou minier de la Mauricie? Est-ce que c'est une région qui a un bon potentiel, en dehors du territoire des aires protégées, en règle général ou c'est un territoire à faible potentiel? S'il y a un potentiel, c'est quoi les minéraux les plus intéressants?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

À ce sujet, je vais devoir également, là, vous revenir pour un complément d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que, c'est ça, dans le document que vous nous avez remis, on voit à l'extérieur des aires protégées qu'il y a quelques... je ne sais pas, à l'oeil, c'est peut-être 1 % du territoire de la Mauricie, 1 ou 2 % maximum, qu'il y a des baux, outre les tourbières, autrement dit, mais ça serait quoi le potentiel de la Mauricie disons plus minier que tourbière.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

Si on pouvait avoir l'information.

Du côté énergétique, entre autres, c'était indiqué... Là, je vais poser la question du côté du ministère de l'Environnement, mais c'est en lien avec les activités énergétiques. Quand on regarde les plans de conservation, en tout cas, on voit qu'il y a certaines activités d'Hydro-Québec qui peuvent être réalisées dans les aires protégées en général. Dans ce cas-ci, est-ce que... d'après vous, est-ce qu'il y en a certaines ici qu'on examine qui pourraient être visées par des activités d'Hydro-Québec, exemple des activités d'avant-projet ou des choses comme ça? Je ne parle pas d'entretien d'une ligne de distribution, là. Dans le fond, on en a parlé un peu hier mais du côté d'un projet privé, mais, je veux dire, du côté d'Hydro-Québec, est-ce que d'après... selon vos connaissances Hydro-Québec pourrait avoir... pourrait être susceptible de faire -- de réaliser des activités, exemple, d'avant-projet dans le territoire des aires protégées projetées?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Les activités industrielles demeurent interdites, donc il n'y a pas de possibilité de développement de ce côté-là, pour Hydro-Québec y compris.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr que l'exploitation des forces hydrauliques, ça semble être pas le cas. J'essaie de revoir... Je vais laisser aller ma collègue, je vais essayer de trouver la référence exacte, là.

**LA COMMISSAIRE :**

Une autre question qu'on se posait par rapport à l'énergie, c'était les cotes maximales avec... on voulait juste savoir si c'était fixe, ça, dans le temps, si avec les changements climatiques ou les différents comportements, les grandes crues, si c'est une cote maximale qui peut changer dans le temps ou ça reste le niveau maximum finalement d'inondation permise?

Monsieur Francis Bouchard.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je voudrais seulement m'assurer de bien comprendre votre question, pour voir si je passe la parole à mes collègues du MERN.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Je veux dire, dans... il y a quelques réserves de biodiversité projetées qu'on parle que, évidemment, il y a des barrages en activité et qu'il y a une cote maximale donc d'inondation, ce qui définit finalement le territoire de la réserve, parce qu'ils peuvent inonder jusqu'à un tel niveau, puis on se demandait si ces cotes-là sont fixes dans le temps, une fois qu'elles sont fixées, ça ne bouge plus, ou avec tous les niveaux d'eau qui peuvent changer et tout ça, c'est quelque chose qui peut changer dans le temps, la cote?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je valide...

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, vous croyez que c'est plus à vos collègues de l'Énergie?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je validerais peut-être du côté du MERN. Dans le cas contraire, s'ils n'ont pas la réponse, on vous fera des vérifications de notre côté également.

**LA COMMISSAIRE :**

Une recherche? O.K.

Est-ce que c'est une réponse que vous savez maintenant?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Je devrai vérifier avec Hydro-Québec, là, la... pour vous répondre.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Parfait. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est ça, je... Donc, pour bien comprendre, là, c'est : une fois que le statut permanent est octroyé, donc Hydro-Québec ne pourrait pas avoir le droit... On sait que, dans la loi, là, je n'ai plus les articles de la loi sur Hydro-Québec, mais quand Hydro-Québec étudie des grands projets, des projets d'envergure, il faut qu'ils obtiennent un décret du gouvernement -- en tout cas, dans le temps, c'était comme ça, là -- pour pouvoir initier des études d'avant-projet. Donc, si je dois bien comprendre tantôt ce que vous avez dit, si Hydro voulait faire faire des études d'avant-projet, ils ne pourraient pas les faire faire à l'intérieur des aires protégées qui ont un statut permanent, ça serait hors limite pour Hydro-Québec?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Effectivement, parce qu'ils ne pourront pas... leurs projets ne pourront pas aboutir à l'intérieur de ces territoires-là. Il y a quelques potentiels importants qui ont fait l'objet de discussions au cours des dernières années, mais une fois qu'il y a un statut d'aire protégée qui est fixé, il n'y a plus de possibilité de barrage à l'intérieur de ces territoires-là.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que je ne veux pas mentionner d'endroits en particulier, j'en ai un en tête, mais je vais me garder une petite gêne pour ne pas le mentionner, là.

O.K. Donc... Mais c'est clair, là, ce serait... la seule façon, ce serait que le gouvernement révise la limite de l'aire protégée, c'est ça que je comprends? Donc... Mais ce n'est pas de révision... Hydro ne pourrait pas obtenir un décret d'autorisation pour mener des études d'avant-projet sur une aire protégée?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vais revenir sur le... comme on est dans la thématique énergétique, je voudrais revenir sur le gazoduc. En fait, je voulais savoir si, dans l'analyse d'impact, c'était dans vos responsabilités de regarder ce potentiel-là, étant donné que maintenant il y a comme eu un dépôt de projet, puis j'ai bien compris hier par le ministère que c'était interdit, là, une fois qu'évidemment l'aire protégée est permanente, mais dans l'arrimage et dans la coordination, comment... dans le fond, est-ce que vous allez faire une analyse d'impact de ce projet-là en regard des aires protégées? Comment ça peut se passer? Je vais commencer par la question à madame Armand.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Étant donné que l'analyse, là, nous a été demandée avant le projet de gazoduc, bien sûr, ça n'a pas été évalué dans notre analyse. Là, je ne sais pas, avec ce nouveau projet-là, étant donné que le tracé n'est pas défini, donc là, ça ne fait pas partie de l'analyse, là, présentement.

**LE PRÉSIDENT :**

Tant qu'à être dans la question des activités minières, concernant les sites d'extraction, on a des sablières, souvent des gravières, il y en a dans certains cas, là, Vallée-Tousignant, Lac-au-Sorcier, Lac-Oskélanéo -- je voulais le dire correctement -- on voit qu'à l'intérieur de certaines aires protégées, il y a parfois beaucoup d'exclusions de sites de prélèvement. Ce qui m'intrigue, c'est quand on regarde, mettons, le réseau routier dans ces aires protégées là, il est similaire; dans d'autres aires protégées, on voit qu'il y a un réseau de routes, de chemins similaire, on ne voit pas apparaître de zones d'exclusion. Est-ce qu'il y avait une situation particulière qui fait que... Il me semble, ça m'intrigue de savoir, les chemins, il doivent être entretenus, est-ce que vous avez fait le tour de tous les sites d'extraction dans toutes les réserves ou vous avez à ce stade-ci seulement ciblé certaines? Ça m'intrigue de voir que, la plupart des aires protégées, on ne voit pas de zones d'exclusion pour des sites de prélèvement.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, d'abord, c'est... ce qu'on met -- ce qu'on exclut, c'est des choses qui ont été demandées,

alors ce n'est pas nous qui décidons, par exemple, qu'il y a besoin d'une exclusion à un endroit, c'est plutôt une demande du milieu qui nous dit : « On a une zone de prélèvement de matériel de surface à tel endroit, on l'utilise puis on a besoin de continuer à l'utiliser, donc pouvez-vous l'exclure du projet? » À ce moment-là, on n'a aucun problème, on l'exclut.

Ceux où il n'y a pas de ces exclusions-là, ce n'est pas parce qu'on a décidé qu'il n'y en aurait pas, c'est parce qu'on n'a pas eu de demande pour le... Donc, dans le fond, nous, on réagit, là, aux besoins du milieu, c'est-à-dire si les gens nous disent... ils n'ont aucune demande de cette nature-là, bien on assume qu'ils sont capables d'entretenir les chemins à partir de sources d'approvisionnement qui sont autour de la réserve puis qu'il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça pourrait arriver que des gens ont omis de donner l'information, puis là vous allez vous rendre compte, disons, dans tel cas... parce que particulièrement au...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

... pour celles des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, on les voit bien, là. Même, elles sont remises en rouge plus loin.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui, oui oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Il y en a pas loin de dix.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans d'autres cas, il n'y a rien.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Effectivement. Mais c'est un sujet que... bien, il est question qu'on modifie un... à un moment donné, un règlement général pour... qui remplacerait, là, l'ensemble des règlements, puis ça, c'est un des aspects qui est un peu, peut-être... qui pourrait être bonifié, là, dans la réglementation.

Effectivement, il est possible qu'à un moment donné on ait... on se rend compte qu'on a besoin d'un site d'approvisionnement de matériel de surface, puis là, le règlement ne nous le permet pas. Ça fait qu'il y a... en tout cas, c'est des choses qui sont examinées, là, la possibilité de rendre notre réglementation actuelle un peu plus flexible pour faire face à des situations, là, qui étaient... qui ne sont pas nécessairement prévues au moment où on crée les aires protégées.

Mais ce n'est pas fait, là, mais on sait que, de ce côté-là, on n'a pas de... s'il n'y a pas eu de site exclu, bien on ne peut pas faire la récolte de ces produits, de... puis là, bien, les gens des fois ça peut être difficile pour l'entretien des chemins.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, ça pourrait être une dynamique, là -- ça pourrait être un problème par endroit, là, si des gens disent : « Bon, on avait une sablière », puis là, oups, ils ne peuvent plus l'exploiter.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais... et quand vous faites une zone d'exclusion comme au Lac-au-Sorcier, savez-vous si vous excluez seulement le banc d'emprunt lui-même ou si vous faites une petite zone autour pour permettre à la machinerie d'opérer?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Mon Dieu! On... En fait, souvent on nous donne : « Bien, il y a une sablière à tel point », telles coordonnées géographiques, puis là, on met un tampon en... une centaine, 200 mètres autour, puis ce n'est pas plus... ce n'est pas très très... souvent, c'est rond, là, c'est un rond. Il n'y a pas nécessairement



de planification fine, là, pour prévoir, par exemple, la machinerie ou... pas actuellement.

Mais il est toujours temps, hein, ceci dit, d'ici l'octroi du statut permanent, parce qu'on a encore du temps, là, puis les limites finales de ces territoires-là ne sont pas encore déterminées, il y a encore des possibilités d'ajustements fins pour faciliter le... ça fait qu'il est toujours temps, si on réalise que, à tel endroit, bien il y aurait une modification légère qui pourrait être faite pour mieux opérer, c'est des choses que le ministère est prêt à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est ça, parce qu'effectivement ça pourrait être un enjeu à certains endroits, là, si les gens ont...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... ne peuvent plus prélever le matériel à proximité pour entretenir leur chemin. Très bien.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Si vous me permettez un complément d'information, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui, madame Armand.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Pour les sites d'extraction de substances minérales de surface qui sont présentement en vigueur, pour lesquels le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a émis des droits, ils sont exclus du découpage, là, des territoires protégés.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous nous dites, si je vois une aire protégée puis je ne vois pas de secteurs exclus, c'est que vous n'avez pas donné de permis pour le prélèvement de matériaux de surface?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, mais il peut y avoir... Donc, ça serait toutes des situations non -- disons, irrégulières?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que, ça m'intrigue parce que je vois des fois beaucoup de réseaux de chemins, mais je ne vois pas de sablière à proximité, donc c'est pour ça que je posais la question. Donc, c'est intéressant, je vous remercie.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Si je me permets, Monsieur le président...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, madame Côté.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

... j'aurais peut-être aussi un complément d'information sur votre questionnement à savoir pourquoi, dans certains territoires, on retrouve plus de sites d'extraction d'exclus. On a parlé, là, de la réserve de biodiversité du Lac-au-Sorcier qui est située dans la réserve faunique de Mastigouche, donc on peut penser que c'est une préoccupation de la réserve d'assurer un bon entretien des chemins de son territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, la Sépaq a prévu le coup, par exemple, mais ça pourrait arriver dans d'autres secteurs que là c'est un peu plus chaotique, là. O.K. Je vous remercie.

Tout à l'heure, vous allez avoir une présentation du Bureau du forestier, mais, avant ça, je vais inviter un participant à venir poser des questions, puis après le participant, on fera la présentation.

Là, j'ai à l'écran, là, tout à l'heure l'article qu'on faisait référence, là, hier, puis c'est un article, donc c'est la région... donc, c'est un article qui est accessible sur le site Internet de Radio-Canada, mais c'est la région Côte-Nord de Radio-Canada. L'article date du 17 juillet 2018, et ça, c'était le titre de l'article : « *Une stratégie de protection qui mise presque exclusivement sur le Nord* ». C'est le titre de l'article de Radio-Canada. Donc, c'est la source. Normalement, vous devriez être capable de le retrouver par mots clés. Si vous avez un problème, vous pouvez toujours contacter... on a un hyperlien, mais c'est souvent une litanie de caractères, mais on pourra éventuellement vous communiquer l'hyperlien.

Alors, je vais maintenant inviter madame -- monsieur Alain Boisvert.

Bonjour, monsieur.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**M. ALAIN BOISVERT**

**M. ALAIN BOISVERT :**

Bonjour. Madame Forget, monsieur Germain, Alain Boisvert, zec Wessonneau. Une petite question sur la réserve biodiversité projetée pour Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Juste un petit instant.

Est-ce qu'on pourrait la projeter? L'avez-vous pas loin à l'écran, rapidement? En même temps, tout le monde le verrait à l'écran.

Alors, la voilà à l'écran.

**M. ALAIN BOISVERT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Boisvert, allez-y avec votre question.

**M. ALAIN BOISVERT :**

O.K. Vous savez que les zecs ont été créées en 1978, c'est une zone d'exploitation contrôlée, c'est une zone... le gouvernement nous a donné un territoire à gérer, et on gère ça avec le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs. D'ailleurs, on a un excellent partenariat avec eux autres pour les ensemencements. Et là, quand je lis votre documentation, on parle, là, que c'est... dans la biodiversité, c'est le ministère de l'Environnement qui va nous dire pour ensemercer les lacs.

Vous voyez le gros lac qui est là, c'est le Cinconsine, c'est un lac à truites grises. On ne l'ensemence pas, lui, mais la zec, il y a une grosse pression de pêche sur ce lac-là. Donc, pour baisser la pression de pêche et pour inciter les jeunes à pêcher, onensemence les lacs qui sont autour : le Philimore, le lac en bas du barrage, le Besjiwan, et cetera, là, je ne pourrais pas tous vous les nommer par coeur, là, mais il y en a cinq, six autour. Là, ce que je vois quand je lis la documentation, c'est que c'est le ministère de l'Environnement qui va gérer l'ensemencement de ces lacs-là. C'est comme ça que je dois le comprendre?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bouchard.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

En fait, on s'est entendu avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur une façon de procéder au sein des réserves de biodiversité projetées. Donc, les ensemencements sont possibles sous certaines conditions qui, oui, sont plus strictes qu'à l'extérieur du territoire. Donc, qu'est-ce qui est permis au sein d'une réserve de biodiversité projetée, c'est de faire des ensemencements d'ombles de fontaine où c'était déjà fait, donc où ça s'est fait au cours des six dernières années.

Un des types d'ensemencement qui n'est pas permis, c'est l'ensemencement de la moulac ou l'ensemencement des lacmous, c'est-à-dire un croisement entre touladi, omble de fontaine; je suis convaincu que vous savez ça. Donc ça, ce n'est pas permis.

**M. ALAIN BOISVERT :**

O.K. Mais vous savez que vous restreignez dans ce temps-là les villégiateurs, les utilisateurs de la zec qui vont vouloir aller dans ces lacs-là qui sont autour qu'onensemence, oui, avec de la moulac, certains lacs. On parlait du Boulanger, on est à l'étude, là, pour savoir si on va... il y a déjà eu du doré dans ce lac-là. Il paraîtrait, selon certains pêcheurs, qu'ils s'en prennent encore, mais on voulait regarder pour l'ensemencer aussi. Là, si je comprends bien, on peut mettre ça sur la glace?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Effectivement. On reconnaît les... ce qui a été fait dans le passé, les acquis, les ensemencements qui se font déjà, mais pour les futurs ensemencements dans des lacs qui n'auraient jamais été ensemencés, ça va être interdit.

**M. ALAIN BOISVERT :**

O.K. Une autre petite question vite.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. ALAIN BOISVERT :**

C'est un grand lac, ça. La zec, on a un problème de moteurs hors-bord sur ce lac-là. On a beaucoup de misère à faire baisser les *horsepower* sur ce lac-là. Certains vont là avec des 15 forces, mais il y en a d'autres qui vont là avec des 150, 200 forces. Est-ce que, dans la biodiversité, est-ce que la zec va pouvoir travailler avec vous pour essayer de baisser les *horsepower* de ces bateaux-là?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bouchard.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Mon collègue me demande si vous parlez du lac Cin...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Cinconsine.

**M. ALAIN BOISVERT :**

Cinconsine.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Cinconsine.

**M. ALAIN BOISVERT :**

Oui.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Parce que je comprends que ça ne fait pas partie du territoire de la future réserve de biodiversité projetée ou de la réserve de biodiversité projetée.

**M. ALAIN BOISVERT :**

O.K. C'est tout le tour, sauf le lac?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**M. ALAIN BOISVERT :**

O.K. Ça fait que le lac, c'est encore nous autres qui a la problématique? O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. — Madame Forget?

---

### QUESTIONS PAR LA COMMISSION

**LA COMMISSAIRE :**

En fait, pendant qu'on est dans cette réserve-là, il y avait... je crois que c'est dans celle-là qu'on parle de la tortue des bois, c'est-tu bien ça? Oui, hein? Que c'est, je veux dire, c'est un site particulièrement important pour celle-ci. Je crois que ma question s'adresse plus, par contre, au MFFP.

On voulait savoir si, étant donné que vous nous avez expliqué hier que, bon, ce n'est pas comme ça que c'est conçu nécessairement, les aires protégées, ce n'est pas directement pour les espèces à statut précaire, mais que, évidemment, là, on a une occasion particulière, donc je me demandais qu'est-ce que... dans le fond, pour le MFFP, est-ce que ça serait prévu dans l'exercice de plan de conservation et de zonage de faire une action particulière pour la tortue des bois?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Avec l'importance de cette espèce à statut précaire là, si du côté du ministère de l'Environnement il y a des possibilités de faire ce genre de zonage, ça pourrait être une possibilité de le regarder, d'approfondir la possibilité. Pour le moment, il n'y a pas de plan actuellement de prévu à ce niveau-là, là.

**LA COMMISSAIRE :**

C'est ça, dans le plan de... est-ce qu'il y a un plan de rétablissement de la tortue des bois en ce moment?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Non, non, pas...

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, elle a été identifiée, mais on n'est pas encore... on est très en amont du processus, c'est ce que je comprends?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Toujours sur cette réserve projetée là, vous avez indiqué dans votre document de consultation, un, que... vous parlez, vous estimez qu'il y a un potentiel de mise en valeur de la réserve, mais en même temps, bien, comme monsieur Boisvert, bon, on voit qu'il y a de l'activité notamment autour du lac Cinconsine, pour bien le prononcer. Entre autres, bon, on dit : « Pour la gestion de cette réserve... » Bon, vous mentionnez :

*« En raison du potentiel de mise en valeur, le ministère pourrait collaborer à des projets de nature écologique, éducative, interprétative et écotouristique. »*

C'est quoi... on a une idée générale, mais plus particulièrement, c'est quoi l'intérêt, autrement dit,

qu'est-ce qui pourrait être développé comme initiative plus particulièrement?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, en fait, c'est un territoire, là, qui recoupe beaucoup de... il recoupe deux pourvoies puis une réserve... une zone d'exploitation contrôlée, donc il y a beaucoup de gens qui sont déjà là à faire de la mise en valeur des attraits puis de ce milieu naturel là, donc il y a déjà beaucoup de mise en valeur.

Nous, ce qu'on... en fait, ce qu'on inscrit dans le plan, c'est simplement qu'on est... dans le fond, on détermine un peu, selon les contextes de chaque territoire... on voit que ce territoire-là, ce n'est pas uniquement de la conservation qu'il faut... il faut voir que c'est un territoire dans lequel il y a passablement de récréation, puis c'est dans ce sens-là qu'on dit : bien là, nous, avec les acteurs qui sont déjà là puis qui font de la récréation, bien, on est prêt à travailler avec eux, là, si jamais ils veulent... s'ils ont des projets de développement de leurs activités, tout ça, on est prêt à les accompagner là-dedans, de façon respectueuse, là, avec les objectifs de conservation qu'on poursuit, là, par exemple la tortue des bois ou les vieilles forêts qu'il peut y avoir à certains endroits ou des espèces rares qu'on a repérées aussi à cette latitude-là.

Donc, ce qu'on dit... dans le fond, c'est assez général, là, ce qu'on met dans le plan de conservation, mais on démontre notre ouverture, là, à travailler avec les intervenants, avec la zec, avec les deux pourvoies. Puis ce n'est pas quelque chose qui est basé sur un projet précis, là, il n'y a pas de projet précis, mais si jamais il y en avait, nous, on est prêt, là, à travailler avec les gens du milieu, en partenariat avec eux, pour faire en sorte que ce soit des projets qui aient du sens, là, dans une aire protégée.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Parce que vous mentionnez, toujours dans... à la page suivante, vous dites, bon, aussi que vous souhaitez maintenir l'impact des activités anthropiques à un niveau adéquat pour assurer la conservation de l'intégrité écologique, là.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis d'ailleurs, on voit... bon, on a... outre la zec Wessonneau, on a une, deux... on a deux pourvoies qui y touchent directement, puis après ça on a aussi des activités : un club de chasse -- il n'est pas dedans, mais il est à côté -- puis un club, le Club Odanak aussi de La Tuque qui n'est pas



tellement loin. On voit qu'il y a beaucoup de monde, puis en même temps, il y a une piste de skidoo puis de canot en plus qui passe dans le sud de la réserve.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous êtes prêt à collaborer, ce qu'on comprend, mais en même temps, vous allez définir des objectifs de conservation qui devront être respectés et pas franchis, c'est ce qu'on doit comprendre?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, une conciliation, mais en même temps, vous ne voulez pas arrêter le développement des pourvoies puis de la zec?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Non, c'est ça. Bien, en fait, on veut travailler avec eux. Puis, justement, c'est ça qu'on... quand on parle de plan d'action, d'élaboration d'un plan d'action, peut-être aussi d'un comité de gestion, là, dans la mesure où les gens, par exemple, ces trois -- ces deux pourvoies-là puis la zec, s'ils sont intéressés à s'asseoir avec nous, là, puis qu'on discute comment on va gérer ce territoire-là pour bien le protéger, puis en même temps qu'eux, ils puissent continuer leurs opérations. Avoir un peu un plan d'action qui soit cohérent puis que... On ne veut pas faire ça tout seul dans notre coin puis arriver puis dire : « Bien, ça va être comme ça. »

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie.

Nous allons maintenant aller à la présentation du Bureau du forestier concernant la façon de calculer...

Oups! Madame Côté, vous avez un complément?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Oui. J'aimerais corriger les propos que j'ai tenus tout à l'heure à propos de la tortue des bois. En fait, l'habitat de la tortue des bois est déjà zoné, cartographié, et il existe des mesures de protection.

Je suis désolée, j'avais mal compris la question au départ.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

Donc, maintenant, nous allons aller du côté donc du Bureau du forestier en chef, une présentation sur comment les possibilités forestières sont calculées et quels sont les impacts des réserves projetées en Mauricie sur cette possibilité.

Alors, à vous la parole.

---

**PRÉSENTATION DU BUREAU DU FORESTIER EN CHEF  
Mme ANNIE BOUCHER-ROY**

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

Je vais simplement attendre que ma présentation soit à l'écran pour commencer, pour que vous me suiviez.

D'accord. Alors, ce que je vous présente aujourd'hui, c'est essentiellement comment on mesure les impacts sur les possibilités forestières des projets d'aires protégées. Et je vais commencer... dans le fond, le début de ma présentation porte sur les fonctions du Bureau du forestier en chef, vous présenter un petit peu qu'est-ce que le Forestier en chef, puis ensuite, on passe aux calculs des impacts.

Donc, les fonctions du Forestier en chef. Essentiellement, il a pour fonction, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts, premièrement, d'établir les méthodes, les moyens et les outils requis pour réaliser le calcul des possibilités forestières, et ensuite, de déterminer les possibilités forestières en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts. Il doit aussi ou a pour fonction de réviser les possibilités à chaque cinq ans afin de les mettre à jour, le cas échéant, ou, au besoin, de rendre publiques ces possibilités forestières, leur date d'entrée en vigueur et les motifs qui justifient leur détermination. Il a aussi pour fonction de conseiller le ministre sur des éléments qui peuvent avoir un impact sur la ressource forestière.

Donc, le Forestier en chef exerce ses mandats avec l'indépendance que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier lui accorde, c'est-à-dire qu'il détermine, avise et conseille sans interférence de tierces parties. Il est transparent dans ses décisions. Les avis et les travaux sont accessibles au public et sur son site Internet. Il émet aussi des avis sur des éléments particuliers, à la demande du ministre, et, dans le cas présent, du Bureau d'audiences publiques.

Donc, la mission du Forestier en chef essentiellement se définit en trois grands axes : déterminer les possibilités forestières, éclairer les décideurs et informer la population sur l'état de la forêt par la réalisation d'un bilan quinquennal de l'état des forêts.

Donc, principal sujet aujourd'hui : les possibilités forestières en Mauricie puis l'impact des projets d'aires protégées qui sont à l'étude dans la région de la Mauricie.

Je commence par vous présenter la carte ici qui explique que, dans le fond, les unités d'aménagement forestier ne concordent pas avec le contour de la région administrative de la Mauricie. Donc, en mauve sur la carte, on voit le territoire de la région administrative et, en gris, les unités d'aménagement forestier qui sont gérées par la région de la Mauricie au niveau du MFFP, secteur forêts.

Donc nous, quand on présente les impacts sur les possibilités forestières, c'est toujours un impact dans chacune des unités d'aménagement. Ce qu'on dit, c'est... La possibilité forestière d'ailleurs est déterminée à l'échelle de chacune des unités d'aménagement forestier. Donc, quand on crée une aire protégée puis qu'on soustrait du territoire, bien, ce qu'on calcule, c'est combien ça -- de combien ça réduit la possibilité de ce territoire-là.

Ici, un petit portrait, dans le fond, des superficies forestières de la Mauricie. Ça me permet aussi ici de vous expliquer... dans le fond, ça, c'est les superficies qu'on a dans nos cartes qu'on utilise pour calculer les possibilités forestières. Essentiellement -- je vois très mal les chiffres, mais... -- on a 59 % du territoire de la Mauricie qui est destiné à l'aménagement forestier. La balance se divise en : 19 % de territoires improductifs, ça veut dire des aulnaies, des zones, dans le fond, qui ne supportent pas une forêt, finalement; des territoires exclus, qui sont soit des terres privées ou des terres qui sont déléguées, dont la gestion est déléguée à d'autres, comme à des municipalités ou autres organismes du genre; et 11 % de superficie exclue à l'aménagement, ici, on rentre les aires protégées, notamment. Donc, la portion jaune du graphique, c'est entre autres des aires protégées, pas seulement, là.

Et, dans le fond, ce que ça explique, c'est que les superficies que vous allez retrouver dans les tableaux que nous on présente, d'évaluation d'impact, sont toujours différentes de celles qui sont présentées dans les documents du ministère de l'Environnement parce qu'eux parlent toujours de la superficie totale, alors que nous, on parle toujours de la portion verte du graphique qui est ici : superficie destinée à l'aménagement.

Ici, c'est un petit tableau qui résume les possibilités forestières actuelles dans les cinq unités d'aménagement de la région de la Mauricie. Donc, on a une nouvelle possibilité forestière qui s'applique depuis 2018, pour la période 18-23. Essentiellement, on est passé d'une possibilité forestière de 3... je suis sûr que vous voyez mieux que moi. Je vais le lire ici. 3 977 000 mètres cubes, on est maintenant pour la période actuelle à 4 587 000 mètres cubes, dans l'ensemble de la région de la Mauricie, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à la période précédente.

Je vais vous montrer mon prochain graphique. Ici, dans le fond, c'est l'évolution des possibilités forestières au cours des 20 à 25 dernières années. Donc, on a eu essentiellement une baisse de 22 % entre la période de 2000 à 2008 et 2008-2015, et là, récemment, la dernière possibilité forestière, dans le fond, représente une hausse de 15 % qui est due essentiellement à une meilleure croissance de la forêt puis à une augmentation de l'inventaire de bois sur pied. On a plus de bois sur pied finalement qu'à la période précédente.

Ici, c'est une répartition de combien représente dans le fond la contribution de chacune des régions à la possibilité forestière provinciale, si on veut. Donc, la région de la Mauricie représente 13 % de la possibilité forestière ou possibilité des récoltes de l'ensemble de la province, qui est l'équivalent de la région 10, la région du Nord-du-Québec. Donc, c'est quand même dans les deuxièmes -- la deuxième ou troisième région la plus importante en termes d'aménagement forestier au Québec.

Finalement, ici, c'est l'impact des 13 projets d'aires protégées à l'étude dans chacune des unités d'aménagement de la Mauricie. Donc, c'est vraiment présenté pour chaque unité d'aménagement. La 041-51 étant celle le plus au sud, donc autour d'ici, Shawinigan. Donc, les projets qui touchent cette UA-là représentent au total près de 35 000 mètres cubes de bois. Ça, c'est un volume annuel de récolte. Et dans la 042-51, qui est autour de La Tuque, c'est 51 858 mètres cubes; la 043-51, c'est l'unité d'aménagement qui est autour du réservoir Gouin, dans le nord de la région, 74 600 mètres cubes; puis la 043-52, qui est juste en dessous de la 043-51, un petit peu vers Lanaudière, vers l'ouest, 71 582 mètres cubes, pour un grand total de 232 742 mètres cubes pour les 13 projets.

Et ça ne compte pas... ici, on ajoute le fait que ces projets-là... parmi les projets, il y en a qui touchent des unités d'aménagement de régions voisines. Donc, on a sur la première ligne le chiffre que je vous ai présenté à la diapositive précédente, dans les unités d'aménagement de la Mauricie, mais on a aussi 20 874 mètres cubes d'impact sur la possibilité qui est dans la région de la Capitale-Nationale, dans le nord de la région de Portneuf, ça, c'est l'aire protégée du Triton, et 11 258 mètres cubes qui touchent l'unité d'aménagement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui est aussi le projet du Triton. Donc, le projet du Triton touche trois unités d'aménagement forestier dans trois régions différentes, au niveau des forêts.

Ça fait le tour de ma présentation.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Concernant les possibilités forestières, j'avais pris connaissance des documents justement en rapport avec les déterminations des possibilités forestières 2018-2023, qui sont accessibles publiquement, là, via votre site Internet, pour la région Mauricie 04. Dans un des tableaux, c'est marqué, bon : « Possibilités forestières pour la période 2018-2023. La décision du Forestier en chef pour la Mauricie repose sur les éléments suivants », puis là, il y a des unités d'aménagement qui sont mentionnées. Pour l'unité d'aménagement 043-52...

En passant, si je ne me trompe pas, il y a un document, le ministère des Forêts... Forêts, Faune et Parcs a déposé un document où on voit les unités d'aménagement, si je me souviens... vous l'avez déposé, hein?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, on peut repérer où est l'unité 043-52 dans les documents déposés. C'est parce que c'est marqué : « Facteur de précaution pour des considérations autochtones, impact moins 6 % ». Ça veut dire quoi, ça, ce « facteur de précaution pour des considérations autochtones », êtes-vous en mesure de répondre?

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

C'est essentiellement... « facteur de précaution », ça veut dire qu'on a diminué la possibilité forestière pour tenir compte de mesures d'atténuation -- ou d'harmonisation, plutôt, qui sont demandées par des communautés autochtones et qui fait en sorte qu'on ne peut pas récolter autant de bois que le potentiel que la forêt nous donne.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Toujours en lien avec ça, dans le secteur du réservoir Gouin, on voit que, bon, il y a une réserve de biodiversité de projetée qui montre un certain nombre d'îles. Selon les cartes qu'on a vues, bon, il y a des îles qui semblent être de propriété privée, mais au nord du réservoir Gouin, j'ai de la misère à comprendre qu'est-ce qui se passe, il y a comme des zones... est-ce qu'il y a des zones qui sont maintenant hors exploitation ou... c'est quoi le portrait au nord du réservoir Gouin? Qui exploite quoi dans ce secteur-là?

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

C'est une bonne question et une bonne remarque de votre part. C'est essentiellement... il y a plusieurs îles du réservoir Gouin qui font partie de ce qu'on appelle maintenant le territoire forestier résiduel, donc quelque chose qui ne fait pas partie de l'unité d'aménagement forestier et qui est un territoire pour lequel on délègue la gestion. Donc, dans ce cas-ci, il y a certaines îles du réservoir Gouin qui font partie d'un territoire forestier résiduel dont la gestion est déléguée à la communauté d'Obedjiwan.

**LE PRÉSIDENT :**

Certaines îles...

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

C'est ça la couleur différente de l'unité d'aménagement, finalement.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, à Opitciwan, il y a une scierie qui est installée là, donc eux exploitent du bois, donc sur les îles et aussi au nord du réservoir Gouin? C'est ça, hein, ils sont terrestres et dans les îles?

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une partie de la réponse. Puis, dans l'autre cas, moi j'ai vu... j'ai vu une carte où on voit qu'il y a des propriétés privées.

Du côté du ministère de la Faune, actuellement, qui est le propriétaire de ces terrains qu'on voyait hier, là? On voyait des propriétés privées.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

C'est les terres de Gestion forestière Saint-Maurice.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une unité autonome, c'est...

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Des terres privées.

**LE PRÉSIDENT :**

Des terres privées, mais est-ce que c'est une compagnie en particulier? Je ne la connais pas, celle-là.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Bien, ce n'est pas... dans le fond, ce n'est pas une entreprise, une compagnie forestière comme telle, ça se trouve... il faudrait... en tout cas, j'ai... il y a une appellation particulière qui m'échappe pour le moment, et je vais vous revenir avec le nom exact, à moins que mes collègues du ministère de l'Environnement aient une réponse, là?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien...

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que, dans le temps, il y a déjà eu un rapport du BAPE, là, qui date de 12, 13, 14 ans, assez loin, c'était... la compagnie qui était là, qui avait les droits, en tout cas la propriété, c'était Smurfit-Stone.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça ne semble plus être le cas. De où... avez-vous le...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Non. Bien, selon les connaissances que j'ai, moi, ça appartient à la Société générale de

financement du Québec, mais la foresterie est donnée à contrat à Gestion forestière Saint-Maurice.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, ça me permet d'avoir un meilleur portrait, là. Je trouvais ça compliqué d'essayer de voir qu'est-ce qui se passait sur les îles ou territoires. Ça me donne un meilleur portrait.

Madame Forget?

**LA COMMISSAIRE :**

Bien, je me demandais si, cette analyse-là, vous en faites une justement pour les Autochtones qui ont des droits de coupe ou des zones de précaution, est-ce qu'on peut savoir l'analyse des... l'impact des aires protégées sur les droits de coupe autochtones? Ou est-ce que c'est le genre d'analyse qui se fait, là?

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

Oui, tout à fait. Comme je le disais hier, en fait, nous, on fait la première étape, si vous voulez, d'évaluation des impacts sur les droits forestiers. C'est-à-dire que nous, on définit c'est quoi l'impact sur la possibilité forestière, donc de combien on va devoir diminuer les niveaux de récolte, et ensuite, mes collègues du ministère des Forêts font une deuxième portion et regardent : bon, bien, si on diminue la possibilité forestière en conséquence, comme le Forestier en chef nous l'indique, voici comment cet impact-là ou cette baisse-là va se répartir sur les détenteurs de droits forestiers. Et, dans les détenteurs de droits, il y a autant les détenteurs de garantie d'approvisionnement qui s'approvisionnent dans les unités d'aménagement que les détenteurs d'ententes de délégation, comme les communautés autochtones dans le cas d'Obedjiwan dont je parlais.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, on fait un exercice d'équité, de pourcentage, de vouloir être équitable envers tout le monde dans la répartition?

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

Les baisses sont réparties au prorata de façon équitable entre tous les détenteurs de droits, effectivement.



**LA COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Toujours dans le même sens, si je comprends bien, les différents tableaux, il y a une réaugmentation de la possibilité forestière récente, vous l'avez montrée tout à l'heure, on voyait que ça avait baissé, ça avait remonté. Donc, la conclusion globale pour la création des aires protégées, comment vous qualifiez l'impact sur l'industrie forestière dans la région, est-ce que c'est un impact marginal ou négligeable, la création des aires protégées? C'est quoi la conclusion générale?

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

Ma première réponse, Monsieur le président, serait : l'impact global de 265 000 mètres cubes des 13 projets qui sont à l'étude présentement, ça représente la possibilité forestière totale de l'unité d'aménagement 031-71 de la région de Québec, donc qui englobe toute la région de Portneuf et qui vient s'accoter jusqu'à la Mauricie. Donc, c'est quand même non négligeable. Mais par rapport à la possibilité forestière de la Mauricie, il faut aussi la mettre en contexte puis dire que sur une possibilité forestière de près de 4 millions de mètres cubes, ou un peu plus de 4 millions de mètres cubes, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, 265 000 à peu près, vous avez dit, sur 4 millions de mètres cubes, bon, on peut faire le pourcentage.

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

Exact. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

Par contre, je ne sais pas si c'est vous ou du côté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui peut répondre, mais la question, on a brièvement mentionné hier la certification forestière, notamment la norme FSC, ce n'est pas la seule qui existe, mais ça semble être la plus contraignante, là, la plus difficile à obtenir, on pourrait dire. C'est quoi la position... je ne sais pas si c'est le Forestier en chef ou le ministère qui est le mieux placé pour répondre à la question, mais est-ce que ça joue, là, la création d'aires protégées dans le domaine public, est-ce que ça joue en faveur pour que les entreprises qui opèrent dans le secteur obtiennent la certification?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Je vous dirais, comme première réponse : tout à fait que ça joue en leur faveur, et même, la norme demande aux requérants FSC de participer activement et proactivement à la création d'aires protégées. Ça fait que ça joue tout à fait en leur faveur, donc...

Et, aussi, je dois ajouter, on a parlé tout à l'heure des sites d'activités minières qui étaient exclus et... qui étaient exclus des territoires, là, et je dois préciser que c'est la même chose du côté forestier. Donc, depuis le mois d'avril 2013, toutes les activités forestières sont soustraites dans les territoires visés... qui étaient visés au départ par la... bien, découlant de l'avis régional de la CRÉ, là.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ça joue en faveur... ça aide les entreprises qui opèrent dans le secteur à obtenir une certification de la norme FSC?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

La présence... donc c'est clair dans... et vous avez expliqué pourquoi.

Ça, on pourra poser la question. C'était en lien tout à l'heure... justement, j'étais en train de l'oublier, celle-là. Je vais retourner du côté du Forestier en chef. Hein, on en a entendu parler dans le temps, bon, quand le Bureau du forestier et pourquoi il avait été créé, et cetera. Pour la région de la Mauricie, c'est quoi le degré... t'sais, des possibilités forestières, les quotas d'exploitation, on pourrait dire, ont été baissés partout, de mémoire. Dans le cas de la Mauricie, c'était quoi, est-ce que c'était pire qu'ailleurs, est-ce que c'était mieux qu'ailleurs, au sujet de la surexploitation de la forêt?

**Mme ANNIE BOUCHER-ROY :**

La réduction de possibilités forestières qui a été appliquée suite à la commission Coulombe, qu'on l'appelle dans notre domaine, s'est faite de façon uniforme à la grandeur du Québec. En fait, elle s'est appliquée à raison de 20 % dans le groupe d'essences SEPM, donc dans les résineux. On a baissé la possibilité forestière du groupe SEPM de 20 % partout dans la province. Donc, il n'y avait pas nécessairement un constat ou un portrait qui disait qu'il y avait des situations pires ou moins pires dans certaines régions ou dans d'autres, ça a été vraiment appliqué de façon uniforme.

**LE PRÉSIDENT :**

Relativement uniforme. Très bien, je vous remercie.

**LA COMMISSAIRE :**

On avait des questions sur les forêts d'expérimentation. Je ne sais pas c'est à qui que... Je dirais, je pense que c'est au ministère de l'Environnement. Les forêts d'expérimentation des fois sont exclues des limites de la réserve, des fois incluses. On voulait peut-être un peu savoir... par exemple, je pense que Rivière-Croche c'est exclu, Seigneurie-du-Triton sont incluses, pour quelles raisons puis la compatibilité entre les deux?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Ah, c'est tout simplement que les travaux de recherche de certaines forêts d'expérimentation ne seront pas compatibles, là, avec une aire protégée, il peut y avoir des prélèvements, de la coupe ou des trucs comme ça, alors qu'il y a d'autres travaux de recherche qui sont tout à fait compatibles.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis c'est quoi l'objectif des forêts d'expérimentation?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, c'est très variable d'une forêt d'expérimentation à l'autre. C'est des recherches, c'est de la recherche, alors...

**LA COMMISSAIRE :**

Ça peut être autant pour l'exploitation que la protection, là, le spectre?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Des fois, c'est des recherches un peu plus fondamentales ou, des fois, c'est des recherches appliquées, reliées à la productivité. Je ne pourrais pas vous dire, probablement que le ministère des Forêts peut mieux parler de ce que c'est, les différentes recherches qui se font dans les forêts d'expérimentation.

**LA COMMISSAIRE :**

Bien, ma question était surtout pour savoir s'ils étaient exclus ou inclus, donc je pense que ça va.

Sinon, j'avais une question sur le... dans le fond, il y a les refuges biologiques et les écosystèmes forestiers exceptionnels, donc ça s'adresse soit... et au MFFP et au ministère de l'Environnement. On se demandait... bon, il y a des activités d'aménagement forestier qui peuvent être autorisées dans ces zones-là, et effectivement, dans certaines des aires protégées proposées, bien, il y a des superpositions de statuts. Alors, on se demandait, bien, premièrement, t'sais... bien, c'est ça, dans le cadre d'une réserve de biodiversité, est-ce que ces aménagements-là vont être encore permis dans ces zones de refuges biologiques et écosystèmes forestiers exceptionnels?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Au niveau des refuges biologiques et des écosystèmes forestiers exceptionnels qui sont créés en vertu de la Loi sur l'aménagement durable des forêts, je vous dirais que, justement, il n'y a pas d'activités, c'est quand même assez restrictif comme possibilité, c'est des territoires de beaucoup plus petite superficie que les réserves de biodiversité projetées. Donc, c'est ce que je peux vous dire à ce sujet-là, là.

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que la nouvelle juridiction, dans le fond, de l'aire -- de la réserve de biodiversité est plus contraignante ou équivalente?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Je dirais que c'est moins contraignant. Dans le fond, quand on superpose un refuge biologique puis un écosystème forestier exceptionnel, bien, ça se trouve à être une zone dans notre territoire qui est plus contraignante puis qui est une zone d'intérêt, parce que là, on cherche à maintenir vraiment... De toute façon, la réglementation, là, de la Loi sur les forêts s'applique, alors nous, on la respecte intégralement puis... mais elle est plus restrictive.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis dans les superpositions, parce qu'il y a plusieurs superpositions, là, dans les aires protégées, donc est-ce qu'il y a une espèce de hiérarchie, là, de laquelle qui est la plus restrictive jusqu'à... par exemple, celle où elle cohabite avec la réserve faunique des Laurentides, bon, on sait que, bon, c'est essentiellement la foresterie, là, qui disparaît, mais est-ce qu'il y a des plus-values ou des moins-values puis est-ce que c'est la plus restrictive qui, finalement, domine à chaque fois?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Là, dans le cas d'une réserve faunique, ce n'est pas une aire protégée, c'est un territoire faunique, donc eux, c'est sûr qu'ils ont un mandat de conservation aussi, là, mais ce n'est pas un territoire qui est reconnu au Registre des aires protégées, donc ils font de la mise en valeur essentiellement de la faune, dans les réserves fauniques. Puis nous, bien, quand on se superpose à eux, puis c'était une demande de la Sépaq, qui trouvait ça très avantageux, là, pour certains secteurs -- des parties de leurs réserves fauniques, bien là, c'est notre statut qui est plus restrictif parce que là, on enlève l'activité forestière, essentiellement.

Puis pour le reste, eux, ils n'ont pas nécessairement... dans les réserves fauniques, il n'y a pas nécessairement de restrictions reliées à la conservation, là. Ils ont un cadre réglementaire d'exploitation puis ils doivent respecter des façons de faire les choses puis tout ça. Il y a toute une réglementation pour... L'exploitation de la faune est réservée à la Sépaq, là, il ne peut pas y avoir d'autres personnes, là, qui... d'autres groupes qui... mais il n'y a pas d'interférence avec le statut d'aire protégée. Ce n'est pas... C'est une activité commerciale, mais c'est une activité, là, de récréation, ça fait que c'est compatible avec le statut. Donc, il n'y a pas de...

**LA COMMISSAIRE :**

Mais donc, en ajoutant l'aire protégée, on vient protéger, dans le fond, cette zone-là qui ne l'était pas?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui, c'est ça.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis dans le cas de l'habitat faunique?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Dans le cas de...

**LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que l'habitat faunique est plus restrictif, moins restrictif?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, ça dépend des habitats fauniques, mais en général, notre statut peut être plus restrictif, là. Ce qui est un peu embêtant, c'est que notre statut, on l'expliquait... c'est un statut qui peut être assez flexible; il peut permettre passablement de choses ou bien interdire passablement de choses, si on veut, là. On ne l'a pas beaucoup utilisée, cette flexibilité-là, mais elle est potentielle, on peut l'utiliser. Puis donc on pourrait dans un endroit justement faire un zonage puis dire : « Bien là, ici, il ne se passera rien puis il n'y aura pas d'activités. »

**LA COMMISSAIRE :**

Hum hum. Ça fait que, dans le fond, tous ces différents statuts à l'intérieur d'une réserve, ça va se traiter surtout au niveau du plan de zonage, qui va faire quoi, et le plan de conservation?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui. Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis dans le cadre...

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

J'ajouterais peut-être un élément. Il y a des règles de base qui s'appliquent quand même. On donnait... monsieur tantôt donnait l'exemple au niveau desensemencements de poissons, par exemple, pour une réserve faunique. Ces règles supplémentaires là s'additionneraient au règlement sur l'aquaculture, la vente de poissons qui est gérée par le MFFP qui aurait habituellement à soumettre, là, il y a des restrictions supplémentaires qui viennent s'ajouter. Donc, il y a certains cas bien bien particuliers où il y a des restrictions supplémentaires de base au sein d'une réserve de biodiversité projetée. Et, par la suite, en fonction du plan de conservation, en fonction de qu'est-ce qui était déjà présent sur le territoire, bien, ils peuvent avoir des restrictions supplémentaires qui vont être présentes.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis dans les trois réserves de biodiversité projetées qui sont en cohabitation, dans le fond, avec la Sépaq, c'est Mastigouche, Laurentides ainsi que Mauricie, est-ce que c'est la Sépaq typiquement, vu qu'elle est déjà très très présente, qui va faire plus la gestion, surveillance et tout ça? Comment vous opérez, quand vous avez un gestionnaire sur place?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

C'est certain que la Sépaq va continuer de faire le travail qu'ils font déjà sur le territoire. Si jamais il y a des... il y a une réglementation appliquée en fonction de notre propre loi, oui, on pourrait intervenir à certains moments, mais on va s'assurer que les choses soient bien faites avec la Sépaq, puis on a confiance que ça va bien se faire aussi.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. J'aurais une dernière question avant la pause. C'est toujours un peu dans la même veine que les... la question des refuges biologiques ou des habitats fauniques ou des écosystèmes forestiers exceptionnels, là. On ne parlait pas de... ne pensons pas aux forêts d'expérimentation.

Par exemple, dans le cas de Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, on voit sur la figure qu'il y a un refuge biologique qui est adjacent. Dans certains -- beaucoup de cas, vous les avez inclus dans les réserves. Dans ce cas-ci, on le voit juste ici, il est exclu. Il y a quelques autres cas où on en voit aussi parfois très très près, mais ils n'ont pas été inclus. C'est quoi, règle générale... La question que je me pose : pourquoi vous n'avez pas cherché, quand ils étaient très près, dire : « Bien, tant qu'à faire, on va les inclure dans... »? Il y avait-tu une contrainte particulière, à ce moment-là?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, je dirais que c'est un peu... c'est des histoires particulières pour chaque territoire, puis c'est sûr que quand le refuge... parce que nous, on essaie d'avoir des trucs compacts, là, puis le refuge, dans le fond, c'est une aire protégée qui se protège d'elle-même, là, ça fait qu'elle soit intégrée quand elle est adjacente ou pas, ça demeure un territoire protégé, ça fait qu'on l'intègre... en général, on les intègre quand on veut avoir une forme la plus compacte possible pour l'aire protégée, mais ça n'a pas été fait dans tous les cas, puis des fois, c'est simplement des circonstances, les discussions.

Comme dans le cas du Lac-Sorcier, moi je n'ai pas participé à ça, mais les gens qui ont discuté à ce moment-là, ils ont dû... Les refuges n'existaient pas au moment de la création... parce que les refuges, ils ont tous été créés dans les années 2010, là, après 2010 à peu près. — Mireille, tu me détromperas. — Ça fait que c'est assez récent, alors que tous ces territoires-là ont été créés... plusieurs de ces territoires-là ont été créés avant 2010. Alors là, ils ne les avaient pas, les refuges. Ça fait que ça, ça explique dans le cas du Lac-Sorcier, là, le refuge n'était pas là,.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une forme de petite extension. C'est sûr que c'est comme une protubérance, là, c'est sûr que...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça m'intriguait.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Par contre, on a encore... justement, pour le final, on pourrait décider de l'entrer. Je ne pense pas que le ministère des Forêts s'y opposerait. Mais ce n'est peut-être pas non plus absolument nécessaire, mais c'est des choses qui pourraient être faites pour le contour final de l'aire protégée.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Si vous dites que vous voulez avoir des contours avec pas trop d'aspérités, c'est sûr, sur la figure 33 du document de consultation, on voit quand même, pas tellement loin de chaque côté du refuge, il y a des chemins forestiers qui sont indiqués, ça fait que peut-être que ça peut...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Il y a ça. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, ça pourrait être ça aussi qui ferait une contrainte. Le territoire est protégé, mais il n'y a pas de gain à l'inclure...



**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui, c'est ça. Bien, il resterait, par exemple, les chemins entre les deux, donc ce serait fragmenté, là, puis ce serait beaucoup moins intéressant au niveau...

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie pour la réponse. Donc, il est 15 h 07...

Oui, madame Côté?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Oui, merci. Je ferais peut-être un complément d'information. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les refuges biologiques sont créés en vertu de la Loi sur l'aménagement durable des forêts, et lorsque possible, lorsqu'exempts de contraintes, ils peuvent être inscrits au Registre des aires protégées, mais en tous les cas, les refuges biologiques sont protégés, là, des opérations forestières.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour le complément.

Alors, maintenant, il est 15 h 08 minutes, nous allons faire une pause de 15 minutes, donc nous allons reprendre à 15 h 23. Alors, bonne pause.

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 h 07**  
**REPRISE DE LA SÉANCE À 15 H 23**

---

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons reprendre les travaux. Avant d'inviter notre prochaine participante, on m'informe que le ministère, le MERN, a un complément d'information à nous communiquer?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Oui. Vous aviez formulé, là, trois questions pour lesquelles je n'avais pas pu fournir de réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

J'ai des éléments de réponse. Donc, la première question, c'était à savoir si l'analyse du potentiel minéral pour les aires protégées couvrirait uniquement le territoire des aires protégées ou ça couvrirait, là, également, là, une zone au pourtour de ces aires-là. Donc, je vous confirme que le potentiel minéral, c'est uniquement pour le territoire des aires protégées.

Après ça, vous aviez demandé quel... et le potentiel minier pour l'ensemble de la Mauricie. À ce sujet-là, on vous a... bien, on vous a plutôt fourni, là, une carte des titres miniers, puis on pourrait faire, là, une demande officielle au secteur des mines à savoir : est-ce que c'est possible de fournir un avis du potentiel minier, là, pour la région de la Mauricie. Mais on ne produit pas, là, de cartes du potentiel minier. Ces avis-là, là, qui sont faits par des géologues, sont protégés.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, on est au courant, mais c'est un avis général, est-ce que c'est un potentiel qui est... bon, on sait que, par exemple, dans certains secteurs de l'Abitibi, bon, il y a une sorte de ceinture...

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... ou la fosse du Labrador, donc il y a des secteurs plus propices à des gisements miniers. Dans le cas de la Mauricie, c'est un potentiel général, dans le sens, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier ou c'est un potentiel qui est relativement faible, compte tenu des formations géologiques en place? C'est de façon très générale qu'on...

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Bien, on va soumettre la...

**LE PRÉSIDENT :**

Comment il est qualifié de façon générale?

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Oui, on va soumettre la demande au secteur des mines puis on reviendra, là... on vous reviendra à ce sujet-là.

Puis pour ce qui est des cotes maximales d'inondation, vous demandiez si elles étaient fixes -- c'est plutôt madame Forget, là, qui demandait si c'était fixe dans le temps. Oui, c'est des cotes qui sont calculées par Hydro-Québec, qui prennent compte des cotes de 100 ans, donc ça prévoit les événements particuliers. Donc, ces cotes-là sont bien fixes.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais on sait qu'éventuellement, là, dans d'autres dossiers, pour avoir fait d'autres dossiers, on sait qu'éventuellement des cotes peuvent être révisées, des... Hydro-Québec pourrait éventuellement modifier des évacuateurs; dans d'autres cas, ce n'est pas possible parce que c'est... les contraintes sont liées à la géologie, mais c'est possible dans le temps que ça évolue, s'il y avait des changements hydrologiques qui surviennent dans les prochaines décennies. Donc ça, on sait ça.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je vous remercie pour l'information.

Ça fait que, c'est beau. Maintenant, je vais inviter madame Marie-Fay Baril à s'avancer à la table des intervenants.

Bonjour, madame.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme MARIE-FAY BARIL**

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Bonjour. J'avais peut-être juste une petite question d'éclaircissement, là, par rapport à l'ensemencement, là. Ce n'est vraiment pas quelque chose que je connais beaucoup, là. J'aimerais ça savoir qu'est-ce qui fait que sur une réserve de biodiversité, dans le fond, on ne peut pas ensemercer un lac, sauf les exceptions que vous avez nommées, mais que par contre vous ne pouvez pas

intervenir, dans le fond, sur la vitesse des bateaux sur les lacs parce qu'ils sont exclus, et si jamais, dans le fond, il y avait un objectif de protéger certaines espèces de cesdits lacs-là, pourquoi, dans le fond, il n'y a pas de réserves aquatiques qui sont demandées pour ces lacs-là?

**LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi le lac était exclu de la...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Oui, c'est ça, il était exclu, dans le fond, parce qu'il y a de la vitesse, les bateaux, tout ça, mais en même temps, on n'a pas le droit de l'ensemencer. T'sais, j'ai de la misère à saisir la nuance, je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bouchard.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Tout est d'un point de vue -- est analysé d'un point de vue de conservation. Donc, il y avait des ensemencements qu'on jugeait plus risqués, notamment l'ensemencement d'espèces hybrides...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

... qui apparaissaient à l'époque peut-être moins importants pour ces territoires-là. Donc, on avait décidé -- ou il avait été décidé -- d'y aller avec des espèces qui se faisaient plus couramment et qui étaient déjà indigènes à la région, donc l'omble de fontaine.

Maintenant, au niveau des activités nautiques, si je comprends bien votre question, vous mentionniez : pourquoi on n'intervient pas au niveau des activités nautiques, est-ce que c'est bien ça?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Bien, en fait, c'est que tantôt il y a un monsieur qui a posé une question, dans le fond, à l'effet, dans le fond : « Pourquoi je ne peux pas ensemencer avec tel type de poisson? », mais en même

temps, il demandait en quelque sorte de l'aide de votre part, si jamais c'était un statut permanent. Puis là, bien, dans le fond, vous avez expliqué que ce lac-là était exclu, dans le fond, de l'aire. Ça fait que je me demandais si... dans le fond, vous avez à la base demandé à ce que ça ne soit pas ensemencé, j'imagine qu'il y a une raison biologique importante, je ne veux pas remettre ça en question, mais à ce moment-là, pourquoi, dans le fond, dans le tracé, vous n'avez pas demandé à ce que ça soit également une réserve aquatique, dans le fond, entourée d'une réserve de biodiversité?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

En fait, la réserve de biodiversité peut inclure des milieux aquatiques.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Il pourrait y avoir des activités où, si on jugeait que les activités nautiques avaient un impact néfaste sur la biodiversité d'un plan d'eau, oui, il pourrait y avoir des mesures de conservation appropriées en ce sens-là. Ce qu'on mentionnait au monsieur, c'est que compte tenu que son territoire est à l'extérieur de la réserve, de notre côté, on ne pourra pas agir.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Il faut que ça soit à l'intérieur de la réserve pour qu'on ait une légitimité d'agir.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K., ce lac-là, il était en dehors de l'aire?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, il est...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce fameux... le fameux lac Cinconsine -- je le lis pour ne pas me... « Cinconsine », en tout cas, pour ne pas me... trop me tromper -- mais il est entièrement enclavé à l'intérieur de l'aire protégée. Donc, dans la figure, on voit, il y a une ligne jaune qui fait le pourtour du lac, qui indique que le lac n'est pas à l'intérieur. Par contre, on a des petits lacs à côté, comme le lac Lachance, lui, est contenu à l'intérieur. Le lac Gaucher, le lac Fougère. Mais le lac Cinconsine, lui, il a été exclu. Ce qu'on comprend, c'est parce qu'il y a des activités intensives, récréatives, pêche et autres, c'est ça qu'on comprend, la raison pourquoi il a été exclu, tout à l'heure?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

La raison, c'est que c'est un réservoir hydroélectrique.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis c'est parce que c'est... O.K.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Alors donc, c'est un...

**LE PRÉSIDENT :**

Dans ce cas-là, O.K.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

... un lac qui est utilisé à une fin industrielle de production d'énergie puis donc, ce n'est pas admissible, ce n'est pas compatible avec un statut d'aire protégée. Ça fait qu'on ne peut pas... On ne contrôle pas non plus le... on ne peut pas imposer, là, de ne pas ensemer ce lac-là, on n'a pas aucun...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Ah, O.K.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Il ne fait pas partie de l'aire protégée.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K. Puis... O.K. Bon.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est un gros lac, mais c'est un cas particulier, c'est ça qu'on comprend.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Oui, non, mais c'est correct, mais ça m'aide à comprendre, là, la nuance.

Puis j'aurais une seconde question. Dans le fond, tantôt, on parlait de projet de gazoduc dont le trajet n'aurait pas été officiellement déposé. Bon, je sais que j'ai posé une question similaire tantôt, mais je ne suis pas tout à fait sûre d'avoir compris. Le ministère des Ressources naturelles, dans le fond, à l'époque, il avait accepté quand même, je pense, le projet, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être revu, étant donné ce nouveau projet qui est arrivé comme après?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, si on peut essayer de voir du côté du ministère, c'est certain que, hein, ce qu'on nous a dit puis ce qu'on connaît du dossier, c'est le promoteur a désigné... a désigné un couloir qui doit faire, quoi, peut-être 20, 25, 30 kilomètres de large, dans lequel il dit : « Je vais essayer de faire passer un gazoduc dedans. »

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça qu'on... c'est ça qu'on sait.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

C'est l'information qu'on a aujourd'hui?

**LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on sait à l'heure actuelle, c'est ça, il y a un couloir, il n'y a pas de tracé, comme on nous a indiqué tout à l'heure, il n'y a pas de tracé connu encore. J'imagine qu'ils doivent être en train d'en travailler un, là, disons.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce qu'on connaît, c'est un couloir. — Du côté du ministère...

C'est qu'ici on n'a pas de spécialiste de la Direction des évaluations environnementales du ministère pour répondre plus précisément, là, mais...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bouchard, qu'est-ce que vous pouvez dire là-dessus?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

On sait que ça ne serait pas compatible avec une aire protégée.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Non non, c'est ça.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Cela dit, comme il a été mentionné, on n'a pas le projet en tant que tel. Est-ce que, tout



simplement, présentement, s'il y en a un, si ça se fait, ça va faire le tour?

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Ça va entrer dans les éléments de discussions avec le MERN.

**LA COMMISSAIRE :**

Mais dans la période où ça demeure projeté? Parce que, dans le fond, tout le moment avant que ça devienne permanent ou... Donc, c'est déjà interdit dans le projeté, c'est bien ça?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Exactement.

**LA COMMISSAIRE :**

O.K.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

O.K. Bien, c'est bon.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, ça ne remettrait pas en question les limites actuelles...

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Pour le moment.

**LA COMMISSAIRE :**

... parce qu'elles sont déjà en projeté.

**Mme MARIE-FAY BARIL :**

Pour le moment. O.K. Bien, merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue.

---

### QUESTIONS PAR LA COMMISSION

**LA COMMISSAIRE :**

On va amener des nouveaux sujets. On voulait peut-être avoir un peu plus de précisions sur le programme de consultation auprès des Autochtones et la fréquentation des Autochtones sur certaines réserves, là, qu'on... par exemple la Rivière-Croche ou Sikitakan Sipi. Ce n'est pas mentionné dans le document, mais on voit que c'est quand même proche des réserves. Alors, peut-être juste nous faire un portrait, là, de ce qui a été fait. Puis il y en a une qu'on sait qu'il y a une gestion privilégiée, là, qui est prévue, est-ce qu'il y a d'autres qu'on envisage ça aussi?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, en fait, on compte beaucoup sur la consultation actuelle pour que les différentes communautés attikameks concernées, et d'autres nations qui, peut-être, là, touchent à certains territoires, nous informent effectivement de... qu'elles utilisent ou pas précisément, là, ces territoires-là.

Dans le cas de la Rivière-Croche, je pense qu'on avait... c'est un territoire qui était utilisé, mais on ne savait pas dans quelle intensité ou... Puis dans le cas de Triton, il n'y avait pas d'utilisation au niveau des Attikameks, je pense. Mais on a certaines informations, on sait ... ceux qu'on est sûr, c'est le Lac-Coucou puis Najoua, qui sont des territoires fréquentés par des membres de la communauté de Wemotaci, mais pour les autres, on l'ignore. On a de l'information, disons, indirecte. Par exemple, le Lac-Oskélanéo, le Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, là, au nord-ouest, on nous a informés verbalement qu'il y avait des membres de la communauté d'Opitciwan qui le fréquentaient.

Mais on espère, là, dans le cadre de ces consultations-là, qu'on... que les communautés vont manifester, là, leur... ces informations-là, le fait qu'elles fréquentent puis qu'elles... ou qu'elles désirent encore fréquenter ces territoires-là. C'est un type d'information donc qu'on espère avoir plus précisément. On soupçonne qu'elles le fréquentent, mais on n'a pas de document, là, ou il n'y a pas eu d'informations formelles là-dessus.

**LA COMMISSAIRE :**

Et lorsque vous allez passer en mode... commencer les inventaires, est-ce que vous comptez utiliser un peu leur savoir écologique, là, dans le fond, puis essayer de faire justement une meilleure...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Certainement.

**LA COMMISSAIRE :**

... une étude d'occupation du territoire avec eux?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Certainement. Je pense que pour Sikitakan Sipi, il y a... on nous avait informés qu'il y avait un lieu de... une sépulture, là, qui était dans... à l'intérieur de la réserve, puis c'est sûr qu'on va... quand on va documenter puis quand on va arriver aussi, là, pour... on espère, là, les faire participer au plan de gestion, mais il faut qu'ils lèvent la main un peu, là, il faut qu'ils nous disent : « Bien, on est intéressé, ce territoire-là, on... c'est un territoire important pour nous. » Ça fait que c'est le genre de signal qu'on espère avoir dans les consultations, là, que les gens nous disent qu'est-ce qui est... c'est important pour eux puis qu'est-ce qu'ils attendent, puis quand ils ont des informations... s'ils fréquentent le territoire, c'est important de le savoir. Ça fait que c'est un peu... Mais on n'a pas -- on a un petit peu d'informations, mais on n'a pas d'informations très très détaillées, là, à ce niveau-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Puis est-ce que dans le programme de consultation, là, le document que vous nous avez déposé, est-ce qu'il y a les détails sur les collectivités autochtones qui ont participé ou les individus, les représentants? Est-ce qu'il est dans le registre, le nom, ou en tout cas les fonctions?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui. Bien, en fait, on a rencontré des gens, des représentants, mais... bon, c'est... il n'y avait pas nécessairement, là, une consultation de l'ensemble de la population pour savoir qui fréquentait, alors les gens qu'on rencontrait, bien là, on discutait des contours, puis là, ils nous disaient : « Bon, bien, on n'est pas d'accord avec telle affaire » ou « On est d'accord avec telle autre ». Ça fait qu'on essayait surtout de circonscrire les périmètres du territoire qui... avec lequel il pourrait être à l'aise, là, à l'intérieur de la communauté, puis... mais on ne cherchait pas à détailler... ce n'était pas sur la base, là, de... ce n'était pas sur la base de l'occupation ou de l'utilisation.

Eux-mêmes, je ne pense pas qu'ils avaient fait de... qu'ils avaient fait beaucoup de recherches. Mais, actuellement, je pense que dans... on a été informé, là, il y avait des projets à l'intérieur de la communauté d'Opitciwan, entre autres, où ils essayaient de documenter l'utilisation du territoire par les membres de la communauté, puis là, ils commencent à... ils accumulent beaucoup d'informations là-dessus, ça fait que je pense que ça va être intéressant de les recontacter puis d'avoir un peu plus d'informations à ce sujet-là puis de les faire participer à la rédaction des plans de conservation, là, pour les territoires qui sont proches de chez eux, parce que tous les territoires qui sont autour du réservoir Gouin, c'est certain que c'est... les gens d'Opitciwan, on va les approcher pour ça.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est certain, la commission, on va regarder ça. Par exemple, on sait qu'il y a une entente qui date d'autour des années 2000 avec les Hurons-Wendats pour des activités de chasse dans la région de Québec, mais qui viennent jusque dans le secteur de la Seigneurie-du-Triton, là, on... il y a un document qui est public, avec une carte, là. Ça, c'est un document d'entente. Donc, dans certains cas, donc il peut y avoir des communautés autochtones différentes, des Attikameks, bien entendu, qui pourraient être intéressés à participer...

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

... soit à des inventaires finaux ou communiquer, eux, leur expérience de travail. Donc, c'est sûr que nous, on va le regarder dans cette optique-là aussi, pour dire : « Bien, pour telle réserve en particulier, ce serait intéressant de contacter, par exemple... » On va tout regarder ça, là. Mettons qu'il n'y a pas... On sait que les Attikameks sont ceux qui sont principalement présents, il y a Mashteuiaish dans la partie nord-est aussi, là, qui n'est pas tellement loin. Après ça, il y a d'autres communautés éventuellement dans l'extrême est aussi -- euh, ouest qui peuvent avoir des activités dans le coin. On va essayer, au meilleur de notre connaissance, sans non plus risquer d'oublier personne, mais on va dire... toujours dans une optique d'inclusion, par exemple, mais on va le regarder. Je vous remercie.

Dans les questions... une petite question. Il y a un nouveau concept d'aires protégées qui a été mentionné, là, sur votre site Web, là, c'est des aires protégées polyvalentes. Je ne l'avais pas vu en 2012, donc c'est un nouveau concept.

Dans le cas présent, est-ce que vous envisagez quelque part sur le territoire du Québec des aires protégées polyvalentes et, si oui, est-ce qu'éventuellement il pourrait y en avoir en Mauricie? Donc, nous décrire c'est quoi au juste une aire protégée polyvalente puis qu'est-ce que vous envisagez de faire avec ça.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Une aire protégée... une aire protégée polyvalente, c'est une aire protégée qu'on dit de catégorie 6, donc qui permet certains types d'activités industrielles. Cette aire protégée là est toujours envisagée. Par contre, il y a des choses qui demeurent à préciser sur comment on va déployer cette aire protégée là. Il faut également l'inscrire à l'intérieur d'une révision de la loi, qu'on envisage également, donc d'amener ce statut-là formellement de façon à pouvoir l'utiliser sur le territoire.

Donc oui, c'est dans notre objectif de pousser ce statut de catégorie 6 là, d'en avoir un sur le territoire. Il y a eu quelques approches qui ont été faites au cours des dernières années, dans différentes régions, dont la Mauricie. Mais à très court terme, d'ici 2020, c'est... il n'y aura pas de concrétisation de projet de catégorie 6, d'aire protégée de catégorie 6.

**LE PRÉSIDENT :**

Éventuellement, est-ce que ça pourrait comprendre des terres privées, ça, ou ça serait encore exclusivement en territoire public?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je pense qu'à la base c'est très réfléchi « territoire public », là. Il faudrait peut-être que je fasse une validation si ça avait été envisagé pour le territoire privé. Par contre, en milieu privé... Non, je... on pourrait revenir avec ça. Je ne crois pas qu'il n'y ait rien eu en terres privées, mais je vais valider.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on sait, par exemple, là, dans le cas des MRC, il y a des plans d'affectation du sol, on voit dans certains milieux, par exemple, bien, c'est des activités disons de type agroforestières, ce n'est pas dans la zone agricole, mais c'est agroforestier, il y a plein de restrictions, il ne peut pas y avoir de développement domiciliaire là-dedans, toutes sortes de contraintes donc d'office, via les schémas. C'est pour ça que je posais la question : est-ce que, dans des situations comme ça, est-ce que ça... est-ce que le statut serait flexible pour inclure des terrains privés où il a déjà des contraintes de... ou schémas d'aménagement des MRC?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Il y aurait de nombreuses belles possibilités avec un statut de ce type-là. Encore une fois, il reste des choses qu'on souhaite baliser pour s'assurer que ça réponde à une catégorie 6 et puis ça va être à développer au cours des prochaines années.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. — Madame Forget.

**LA COMMISSAIRE :**

On a remarqué que les « Règles de conduite des usagers » en 2008 est un peu différente de celle de 2017, genre un peu plus précise en 2008. On se demandait juste si c'est parce que vous avez choisi de les préciser dans les plans de conservation. Est-ce que ça vous... ça vous parle, ce que je dis, là? Dans le sens qu'il y a quand même... On voulait juste savoir si ça allait être plus précisé, le cas des... -- comment tu appelles ça? -- le « Règles de conduite des usagers » était juste plus précis avant, puis maintenant le serait moins.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Vous aviez, je crois, déjà... également fait la demande à savoir si on avait un guide en ce sens-là. Oui, ça serait extrêmement pertinent d'avoir des règles de base comment on travaille au sein de ces différents territoires-là. D'ailleurs, j'avais mentionné hier qu'il y avait des... différentes mesures du discours du budget qui favorisaient les aires protégées, qu'il y a des ressources qui nous ont été octroyées pour avancer ça. Il y a deux nouvelles ressources, une qui est déjà rentrée, en fait, qui est rentrée cette semaine, et une autre source qui vont travailler à la gestion, valorisation des aires protégées comme on a... qu'on a présentement au Québec. Donc, ça va être un de leurs mandats, de justement d'arriver avec un guide qui soit clair pour les usagers et puis qu'il y ait des règles de conduite, entre guillemets, en expliquant un petit peu quel est ce type de territoire-là, c'est quoi les objectifs, qu'est-ce qui peut être fait, qu'est-ce qui peut être pas fait, mais vraiment pour qu'il y ait une compréhension du type de territoire à l'intérieur duquel il se trouve.

**LA COMMISSAIRE :**

Super, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Tout à l'heure, on a parlé à quelques reprises, là, des agrandissements proposés, on les voit sur

les cartes, hein, c'est marqué : « Agrandissement ». Quand est-ce qu'on aurait des cartes où ce ne serait plus marqué « Agrandissement proposé »? À quelle étape ça va se... ça se concrétiserait, ça?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, c'est au moment où on va créer le territoire permanent, là, au moment où on va octroyer le statut permanent.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce serait en même temps que le statut permanent?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Jusqu'à maintenant, est-ce que c'est arrivé que des territoires qui avaient un statut temporaire, là, ont perdu leur statut, est-ce que c'est arrivé jusqu'à maintenant ou aucun territoire n'a encore perdu son statut?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je peux faire une vérification, mais je n'ai pas connaissance qu'un statut projeté ait perdu son statut. On a toujours procédé par décret pour prolonger le statut, lorsqu'on arrivait à terme du quatre ans. Donc, je n'ai pas connaissance de territoires qui auraient été abandonnés, mais je vais vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, nous dire si... un territoire, d'un coup, qui n'aurait pas eu de décret de renouvellement, là, est-ce que ça s'est produit jusqu'à maintenant ou pas, simplement pour avoir une réponse oui ou non, puis si c'est oui, bien entendu, c'est quel territoire qui a eu cette perte de statut.

Il y a plusieurs informations qu'on a reçues hier, là, entre autres, mais je n'ai pas de mémoire si c'était compris dans l'information qu'on a eue. Pour les statuts permanents, et c'est dans le cas de la Mauricie, là, par exemple, c'est quoi les échéanciers, avez-vous des échéanciers souhaités, avez-vous des... pour qu'ils aient le statut permanent ou, pour l'instant, vous n'osez pas vous avancer?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Dans un monde idéal, on aimerait vraiment ça avoir un statut permanent pour dans trois ans. On a échangé un petit peu hier à savoir les différentes contraintes qui faisaient en sorte que ces statuts projetés là pouvaient perdurer, mais pour la Mauricie, si tout se passe pour le mieux, pour l'ensemble des territoires, ce qu'on apprécierait, c'est d'avoir quelque chose dans trois ans.

**LE PRÉSIDENT :**

On sait qu'il y en a un certain nombre qui sont récentes, mais plusieurs datent d'avant 2010, donc là, on approche plus de... bien, on est à... on a dépassé le dix ans, là. C'est ça, O.K. Je vous remercie pour l'information. Je vais regarder pour d'autres questions, ça fait que je vous remercie.

Parce que tout à l'heure, j'en avais une, mais la pause approchait, je voulais faire la pause.

Du côté du MERN, je vais essayer de retrouver, là... j'étais allé voir sur votre site Internet, il y avait des cartes, là, qui montraient... la carte datait de 2010, donc il y avait des aires protégées qu'on ne voyait pas... qu'on... les dernières aires protégées qui ont été créées ces dernières années n'apparaissaient pas sur la carte, mais vu qu'elle était sur Internet, je me suis dit : « Bien, c'est une carte à jour », mais par contre, quand j'ai vu en bas, c'était marqué : « 2010 ». Là, j'essaie de retrouver la mention exacte de cette carte-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Je vais profiter de ce temps-là... C'est vraiment une mini question, mais c'est parce qu'on en discutait ce matin. Groupe de travail, comité régional, est-ce que c'est la même chose? Quand vous parlez du comité régional, après on voit dans le document aussi : « Groupe de travail régional », c'est le même, hein, la même composition, c'est le même groupe?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Il faut que je me démêle dans mes papiers. Voyons! Je ne la trouve pas, pourtant...



Une question au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. On sait qu'il y a plusieurs éléments sur le territoire qui sont considérés, par exemple, bon, on a le plan d'affectation du territoire public, on a le plan régional de développement du territoire public, on a le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, il y a les anciens documents aussi de la Conférence régionale des élus puis il y avait une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Est-ce que le ministère serait capable de nous expliquer succinctement c'est... qu'est-ce qui est encore valide sur le territoire puis c'est quoi les rôles et responsabilités, là, à ce moment-là, du ministère versus, par exemple, les MRC en lien avec, par exemple, le plan d'affectation du territoire public, surtout le plan régional de développement du territoire public et le plan régional de développement intégré des ressources du territoire? Madame Armand.

**Mme FLAVIE ARMAND :**

Les deux documents qui prévalent, là, sont le PATP puis le PRDTP. La Conférence régionale des élus avait été mandatée, là, pour faire le plan régional intégré, mais étant donné que cet organisme-là n'existe plus, là, c'est le ministère de l'Énergie et Ressources Naturelles, là, qui reprend, là, la coordination du PRDTP. Donc, c'est celui qui est de 2004, là, qui est en vigueur.

Pour ce qui est du PATP, bien, autant l'un que l'autre, PATP, PRDTP, là, plan d'affectation des terres publiques puis le plan régional de développement des terres publiques, c'est le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui est le maître d'oeuvre. Donc, dans le cas du PATP, bien, on crée une table de concertation avec des représentants de tous les ministères et puis on va définir des orientations gouvernementales pour des zones données, selon ce qu'on trouve comme utilisation et comme zone de protection, là, sur le territoire. Mais c'est le ministère de l'Énergie et Ressources naturelles qui collige l'information et qui est responsable, là, de ce dossier-là.

Donc, par la suite, on est en soutien aux MRC et on va... à chaque fois qu'une MRC, là, a une modification à faire au niveau de son schéma d'aménagement, bien, va nous soumettre son règlement de modification, et nous, on va l'analyser en regard, là, du plan d'affectation des terres publiques, donc pour voir si ça respecte bien les orientations, là, gouvernementales qui sont définies.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Éventuellement, on... après les audiences, on va tomber en rédaction, des fois ça pourrait arriver qu'on repose des questions complémentaires par écrit, si on n'est pas certain puis qu'on est en train d'analyser ça, là. Ça fait que je vous remercie pour la réponse.

Oui, madame Forget.

**LA COMMISSAIRE :**

J'avais une question sur la connectivité, en fait, je voulais savoir quel rôle ça jouait dans la détermination, dans vos choix. Dans le fond, c'est que vous parlez, dans votre document, d'indice de connectivité puis qu'il serait apparemment assez élevé en Mauricie par rapport aux autres réseaux d'aires protégées. Peut-être juste nous entretenir un peu sur ce concept-là.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui. En fait, la connectivité, ça peut être assez compliqué à expliquer, mais la base, pour nous, c'est d'abord de mettre des noyaux de conservation qui sont répartis dans l'ensemble des régions naturelles, puis il faut voir aussi, là, que... il faut voir le réseau dans son ensemble. Dans le fond, c'est une approche réseau.

Les petites aires protégées que sont les refuges biologiques, qui sont très très nombreuses, et les forêts exceptionnelles qui sont un peu moins nombreuses, mais les petites aires protégées, là, qui sont éparpillées au travers des aires protégées de plus grande dimension ont un certain rôle de connectivité. Il y a des espèces, là, qui vont se servir de ces petites aires protégées là pour passer d'une grande aire protégée à une autre. Puis le reste, bien, c'est ça, c'est... dans le fond, c'est l'ensemble du territoire, là, c'est... ce qui se fait en aménagement forestier autour de ces territoires-là, c'est ça qui va faire que la connectivité va être bonne ou mauvaise.

On sait que, bon, l'aménagement forestier en Mauricie, bon, il y a des... c'est de l'aménagement écosystémique puis c'est de l'aménagement, là... Donc, il y a... la façon dont le territoire est exploité autour du réseau d'aires protégées, c'est beaucoup ça qui va permettre de maintenir la connectivité, là, entre les unités d'aires protégées. Puis, en plus, bien c'est ça, la perturbation que fait l'aménagement forestier, bien, c'est favorable à certaines espèces, là, alors il y a une diversité qui est rattachée à ça.

Donc, au niveau de la connectivité, nous, pour développer le réseau, on n'a pas regardé ça beaucoup au départ parce qu'on parlait d'un réseau qui était très très... il y avait... il n'était pas là, le réseau, alors il n'y avait presque rien. Il fallait mettre des points, il fallait mettre des noyaux de conservation, c'est-à-dire des territoires de bonne dimension là où la forêt, les écosystèmes vont pouvoir évoluer sans perturbation importante, là, pendant longtemps.

Puis je dirais que, là, la connectivité, on arrive justement à un moment où on peut se poser la question. Puis les aires protégées de catégorie 6 dont on a parlé, c'est un type de territoire qui pourrait éventuellement servir à ce genre de choses là. Les projets qui ont été étudiés, là, pour les aires protégées polyvalentes dans la réserve faunique de Mastigouche permettaient de relier la réserve de biodiversité du Lac-au-Sorcier avec le parc national de la Mauricie. Donc, on voyait, là, qu'il y avait... c'est un projet, dans le fond, de gestion de territoire dans lequel il y aurait eu de l'aménagement forestier

puis peut-être d'autres activités, là, industrielles, mais en même temps, il y aurait eu un souci de connectivité qui aurait certainement été extrêmement important, là, dans un territoire comme ça.

Ça fait que c'est des outils, ça, qui vont certainement être intéressants, là, pour bonifier le réseau d'aires protégées et créer de la connectivité, mais il y a aussi l'aménagement forestier comme tel, les pratiques d'aménagement forestier qui peuvent contribuer à ça. Puis il faudrait voir, là, si dans les planifications, le développement de l'aménagement écosystémique -- je ne sais pas si le ministère des Forêts, là, a de l'information, là -- si l'aspect connectivité est considéré, là.

C'est sûr que c'est très important, là, de la façon dont le territoire environnant les aires protégées est aménagé parce que c'est... effectivement, on peut isoler à un moment donné une aire protégée toute seule dans un... puis il n'y a pas de connectivité avec d'autres milieux.

**LA COMMISSAIRE :**

Donc, ce que j'entends, c'est que là... il y a comme eu une approche un peu étapiste dans ce cadre-là, là, de la Mauricie parce qu'il y avait beaucoup de carences, donc on s'est... on a focalisé sur la représentativité...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LA COMMISSAIRE :**

... d'abord...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Exactement.

**LA COMMISSAIRE :**

... pour au moins avoir un premier jet puis, après, dans le fond, on peut y aller avec plus du peaufinement de connectivité, d'habitats?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

C'est ça. Puis il faut comprendre aussi que les problèmes de connectivité sont beaucoup dans l'extrême sud du Québec, hein, c'est... là où il y a beaucoup de privé puis... bien, là où il y a beaucoup

de routes puis beaucoup d'autoroutes puis de villes et de villages et de zones agricoles, c'est là que les problèmes de connectivité sont extrêmement importants. Puis c'est dans ce sens-là que je disais... qu'on écrivait que dans... en Mauricie, il n'y a pas beaucoup de problèmes de connectivité, dans le sens que la seule activité qu'il y a, c'est l'aménagement forestier. Il y a des routes forestières quand même, il y a passablement de routes forestières, ça a un impact, là, ça fragmente le territoire, mais ce n'est pas... ce n'est pas comparable à... au sud du Québec, là, où tout est fragmenté puis les milieux naturels sont dispersés, il y a... c'est très difficile pour la faune sauvage de cheminer d'un milieu naturel à un autre, alors qu'on est quand même, là, dans la Haute-Mauricie et dans des secteurs qui sont encore éminemment naturels, même si c'est des forêts qui ont été exploitées puis qui sont encore exploitées, il y a toujours des endroits, là... il y a des lisières boisées, il y a des zones qui ne sont pas coupées, ça fait qu'il y a beaucoup de possibilités de connexion pour la faune.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Peut-être un petit ajout.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Il y a certains territoires où on va chercher justement à favoriser la connectivité au sein des aires protégées, particulièrement pour les espèces qui sont... qui se déplacent davantage. Ça peut être un grand atout, notamment au niveau du caribou, dans différents secteurs plus au nord, je pense dans le secteur de la Baie-James, je pense du côté de la Côte-Nord, donc on va chercher, lorsqu'on va créer les aires protégées, à faire des liens entre les différentes aires protégées pour favoriser ces déplacements-là au niveau de... au niveau du caribou, notamment, mais ça pourrait servir pour d'autres espèces également.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour la Mauricie, ça serait quoi les espèces en particulier pour être... Si la connectivité est bonne, ça favorise quelles espèces, étant donné qu'on n'a plus de caribous forestiers par ici?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Bien, je ne suis pas un expert, là, dans la faune qui est associée au... ce qu'on appelle les forêts d'intérieur, mais il y a certaines espèces de pics. On pourrait peut-être poser la question au ministère de la Faune, là. Il y a certaines... il y a la martre aussi qui est associée à des... Peut-être même Francis, là, qui nous vient de la Faune, a plus d'informations, là. Mais il y a certaines espèces -- il n'y a pas d'espèces vraiment, disons, aussi connues que le caribou, mais je pense qu'il y a certaines espèces d'oiseaux qui sont inféodées, là, à des milieux, des forêts d'intérieur, alors ça prend... qui seront... qui ne resteront pas dans une aire protégée qui est trop petite puis qui est trop perturbée autour, dans laquelle il y a beaucoup d'effets de bordure puis qu'il y a des espèces aussi, là, qui sont associées au milieu ouvert, qui pénètrent...

Tu veux-tu rajouter quelque chose, Francis?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Bien, peut-être juste un petit élément, ne serait-ce que pour les espèces qui sont à déplacements moins importants, le fait d'avoir une connectivité élevée, ça peut donner une chance notamment quant aux changements climatiques.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui, effectivement.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

C'est une mesure d'adaptation qui demeure importante pour permettre le déplacement de ces espèces-là dans un gradient nord-sud, là, donc d'avoir cette connectivité-là peut favoriser justement la biodiversité.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

Du côté du ministère de la Faune, avez-vous un complément de... à apporter?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Je vous dirais que les collègues du ministère de l'Environnement ont amené beaucoup d'éléments, là. À ce moment-ci, je n'ai pas rien à ajouter.

C'est sûr, au niveau de la connectivité, c'est... on parle -- on a parlé un petit peu du caribou, là, c'est peut-être cette espèce-là qui est le plus... qui a le plus de bénéfiques, là. Mais si... au besoin, je peux pousser la question davantage, mais je n'ai pas d'autres éléments particuliers à ajouter.

**LA COMMISSAIRE :**

Bien, c'était surtout si, en Mauricie, il y avait justement une espèce du type... là, il ne l'a pas, là, la question du caribou, mais est-ce qu'il y a une espèce qui a vraiment besoin de cette connectivité-là puis à laquelle, dans le fond, la proposition vient répondre à un besoin d'une espèce en particulier. C'était ça la question qu'on se posait. Donc, si jamais vous pouvez avoir cette information-là, s'il y en a une ou deux espèces, là, que ça concerne, ça serait intéressant de l'avoir pour l'analyse.

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Oui, je vais vous revenir à ce sujet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Une autre question. Dans votre document de consultation que vous avez préparé, à la page 105, ça nous intrigue parce qu'à un moment donné vous dites, bon :

*« Selon le niveau d'impact ou l'importance du projet -- c'est-à-dire des gens qui veulent faire des activités... ce n'est pas fermé, mais on veut les regarder, vous dites -- le ministère pourrait aussi imposer des frais ou bien un cautionnement ou toute autre forme de garantie financière. »*

C'est à la page 105 du document. C'est quoi au juste cette affaire-là? Si vous exigez des garanties financières, ça serait sous quelle forme et dans quelles circonstances?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

On aimerait ça vous revenir avec une réponse un petit peu plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Ça, ça nous intriguait. Est-ce que c'est déjà arrivé, par exemple? C'est ça.

**LA COMMISSAIRE :**

Dans le document de départ, on a remarqué que, dans la réserve de biodiversité de Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, les enjeux de conservation n'étaient pas indiqués. On se demandait juste...

c'était peut-être un oubli ou peut-être c'est juste que, dans le document, ils ne sont pas là. Donc, ça serait intéressant d'avoir juste... C'est la seule qu'il manquait... les autres, on l'avait, donc les enjeux de conservation.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est beau. Bon, tout à l'heure, on avait parlé... j'aimerais ça revenir un peu sur l'analyse de carence que vous avez faite autour de 2014, après avoir créé la première banque, vous avez dit vous avez un document de travail, mais si on synthétise le contenu du document de travail, c'était quoi les points qui ressortaient? Une fois que vous aviez créé la première réserve projetée, c'était quoi les éléments préoccupants pour... qui ressortaient de l'analyse de carence?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Il faudrait regarder l'analyse de carence elle-même, là, pour pouvoir vous répondre. Dans le fond... parce que l'analyse de carence, c'est un exercice, là, très très technique. On prend une région naturelle, on prend les... on a pris les données beaucoup du système écoforestier, là, du ministère des Forêts, dans lesquelles on a différents paramètres, comme le type de dépôt, la végétation potentielle, les vieilles forêts, l'âge des forêts, le type de peuplement, et cetera, puis on prenait aussi nos données à nous, là, de... au niveau des espèces menacées, la présence d'espèces menacées, d'occurrences d'espèces menacées, tout ça, puis on regardait... Mais, en fait, si je veux aller le plus simplement possible, on regardait beaucoup la question des dépôts puis des types de végétation potentielle parce que c'est un... c'est des paramètres, là, qu'on retrouve sur toutes les superficies, là, de l'inventaire forestier, puis on pouvait caractériser, comme ça... en fait, c'est un beau paramètre -- c'est deux beaux paramètres qui nous permettaient de savoir quels sont les types de forêts qu'il y aurait dans ces régions naturelles là s'il n'y avait pas de perturbation. La « végétation potentielle », c'est ça que ça veut dire, là, c'est la végétation qui apparaît naturellement lorsqu'il n'y a pas de perturbation; s'il n'y a pas de feu, s'il n'y a pas de coupe, c'est... étant donné le milieu physique qui est là puis les espèces végétales qui sont là, ça va donner tel type de forêt au bout d'un certain temps, puis c'est des forêts qui restent là... ce qu'on appelle, c'est un concept de forêts climaciques qu'on appelait autrefois.

Puis les dépôts, bien ça, c'est ça, on essaie de... il y a une diversité de dépôts, c'est sûr qu'il y a des dépôts qui étaient très répandus, là, le type de dépôts glaciaires communs puis... mais il y a différents types de dépôts glaciaires puis il y a différents... puis on essayait d'aller chercher un peu chaque type.

Mais c'est... juste avec ces deux paramètres-là, on était capable de savoir, bon, dans le réseau d'aires protégées actuel, là, on est capable de vérifier qu'est-ce qu'il y a, puis on essayait de... on avait une cible technique de 12 %. Logiquement, si on a X % de... on a, je ne sais pas, moi, 500 kilomètres carrés dans une région naturelle que c'est tel type de végétation, bien, si on va chercher 12 % de ce

type de végétation là, bien, dans le réseau d'aires protégées, c'est... on a atteint notre cible de représentativité puis on a représenté ce type-là à la hauteur de ce qui... de sa présence dans la région naturelle. Ça fait qu'on essayait d'aller chercher comme ça.

Ça fait que, donc, quand on fait une analyse de carence, on regarde qu'est-ce qu'il y a dans le réseau puis à quelle hauteur il est représenté. Ce n'est pas normal, par exemple, qu'une végétation qui est très très commune, un type de végétation potentielle qui est très très commun dans une région naturelle soit très mal représenté dans le réseau. Là, il faut qu'il soit représenté... « Très mal représenté », ça veut dire 0 ou 1 %, alors qu'on vise un objectif technique, là, de 12 %.

Ça fait que ça nous permettait de savoir qu'est-ce qu'il manque pour avoir une bonne représentation, puis après ça, quand on avait des territoires d'intérêt ou des zones qu'on étudiait, bien, on était capable de les analyser puis de dire : « Ah, avec cette zone-là, on amène X %, par exemple, de plus dans ce type de végétation là qui est très peu représenté dans le réseau. » Ça fait que c'était une façon... C'est pour ça que c'était tous des documents de travail, ça a évolué beaucoup. On avait là-dedans, là, beaucoup de chiffres puis c'était des faits, là, il n'y avait pas d'interprétation. C'est sûr qu'on les interprétait, là, verbalement, mais c'était des chiffres sortis de l'information disponible puis ils étaient incontestables, ces chiffres-là. Puis tout le monde acceptait, là, le principe que c'est normal qu'on... si on vise la cible de 12 % pour l'ensemble de la région, bien, on va essayer de représenter chaque type d'écosystème dans chaque région naturelle à la hauteur de 12 %.

Ceci dit, ce n'était pas... c'était impossible de faire ça, là, de représenter à 12 %. Par exemple, un type qui est très très rare, il suffit qu'on le capte une fois puis on va peut-être avoir 100 % de ce type-là. Ça fait que... Mais c'est un mode de travail, une façon de fonctionner, une façon aussi de rationaliser l'analyse des territoires pour ne pas que -- qu'on travaille sur des faits puis avec des chiffres, qu'on soit capable de discuter avec les industriels de la forêt puis les gens qui travaillent plus en écologie puis de dire, bien, puis... dire : « Bien oui, on a vraiment ce type de forêt là, là, il n'est pas suffisamment représenté. » Alors là... Puis ça, bien, tout le monde adhérait à cette façon de travailler là, ça fait que ça nous a permis de travailler avec des chiffres puis avec des faits, plutôt qu'avec des discussions : « Ah, bien, je veux protéger tel territoire. » Puis là, on était capable de les documenter, tous ces territoires-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si j'ai bien compris, dans le temps... le ministère de la Faune pourra me corriger, là -- ou des Forêts, plutôt, volet plutôt forestier...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.



**LE PRÉSIDENT :**

... ce que je comprends, vous vous êtes avant tout basés sur la catégorie... genre de catégorie écoforestière?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que ça prend en compte les sols, apprendre du climat, les espèces végétales au niveau climatique vont évoluer vers tel type, ça peut être...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ici, j'avais la bétulaie ou des choses comme ça, là.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

On va s'attendre à trouver, quand la forêt est naturelle, on va s'attendre à trouver à tel endroit de la pessière noire, puis à tel autre endroit, on devrait s'attendre à avoir une bétulaie blanche, par exemple, là...

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

... je vois un exemple ici. Donc, vous vous êtes avant tout basés sur la cartographie écoforestière?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui. Bien, on avait... c'était notre principale donnée, mais on utilisait d'autres données, là. On recherchait les vieilles forêts, ça fait que, ça, on avait un paramètre « vieille forêt ». Les vieilles forêts, il n'y en avait pas beaucoup, là, ça fait que c'est sûr que... Mais quand ça cotait fort sur les vieilles forêts, c'était quelque chose... un projet qui était plus... qui valait beaucoup plus... qui était beaucoup plus valorisé qu'un projet que c'était seulement les...

Mais c'est sûr que, dans la région de la Mauricie, notre travail était particulier, là. Les vieilles forêts... des vieilles forêts vierges, il n'y en avait pas, là. Vous lirez l'article de Tittler, là, puis vous allez voir que, c'est ça, c'est toute une forêt qui a été aménagée, des fois une fois, des fois deux fois, ça fait qu'il y avait deux, trois générations de... Ça fait qu'on n'a pas des forêts... Par contre, elles ont été aménagées avec des moyens qui n'étaient pas des... multifonctionnels qui sont utilisés aujourd'hui, ça fait qu'elles n'étaient pas si affectées. Elles ont été perturbées, elles ont été coupées, mais avec des scies à chaîne puis même avec des haches, au début, ça fait qu'il y a quand même... ils ont quand même conservé beaucoup d'intégrité écologique. Puis donc, c'était quand même des beaux territoires, là, à protéger, puis je pense qu'avec les territoires qu'on a sélectionnés, à terme, on va finir par avoir des... ça ne paraîtra pas... plus beaucoup, là, l'impact de l'exploitation du 20<sup>e</sup> siècle, puis dans 100 ans puis dans 250 ans, on va avoir de la difficulté à trouver des traces encore de ça.

Ça fait que... Mais là, je ne sais pas si j'ai divergé un peu, mais je me suis éloigné un peu de votre question, là. Mais on travaillait chaque région naturelle, puis là, bien on disait, bien : « Qu'est-ce qui manque dans cette région naturelle là? », puis là, bien, on travaillait à partir des projets.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça peut être de la forêt mixte, par exemple?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Ça fait qu'il y avait... les constats, c'était par région naturelle, alors on travaillait... puis dans une région naturelle, bien s'il y avait 2 % d'aires protégées, là, c'est sûr qu'on savait qu'il fallait qu'on en trouve beaucoup, alors que, par exemple, plus dans la dépression de La Tuque, la région naturelle au sud, bien là, on était plus haut puis on avait moins besoin de... Ça fait qu'on travaillait sur... de cette façon-là, puis on dressait des constats, mais les constats, on les faisait souvent, là, dans des présentations lors des rencontres du comité, on avait les chiffres, puis là, bien, personne ne contestait les chiffres, puis on finissait par dire : « Bien oui, ça prend un territoire, puis là, bien, quelle proposition qu'on a pour combler ça? » Ça nous a permis de travailler de façon assez rationnelle, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça fait que si vous pouvez nous faire comme une page en disant quels étaient les enjeux qui ressortaient de l'analyse de carence, étant donné que vous dites, bon, c'est un document de travail.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais probablement que vous pouvez sans doute nous dire : « Bien, voici, c'était ça les enjeux », ça peut être « pas assez de forêts mixtes », par exemple, des choses comme ça. Comme ça, on va pouvoir savoir c'était quoi les enjeux qui ressortaient.

**LA COMMISSAIRE :**

Parce que je vous dirais que dans le dossier de Saguenay auquel mon confrère référait, l'analyse de carence est très aidante pour les citoyens, pour bien comprendre votre démarche. Donc, ça vaudrait la peine quand même pour... t'sais, je comprends, là, c'est un document de travail, mais de sortir les éléments qui nous font comprendre pourquoi vous avez fait ces choix-là.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

D'accord.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Pas de problème, on va vous produire ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Statuant qu'est-ce qu'il resterait à faire pour aller chercher plus de pourcentage, là.

J'aurais une question. T'sais, on est tombé sur des documents de Canards Illimités qui parlaient de problématiques, là... c'est les apports de sédiments fins dans les milieux aquatiques issus de la mauvaise installation de traverses de cours d'eau. On sait qu'il y a beaucoup de réseaux de chemins forestiers en Mauricie, il y en a aussi un certain nombre qui sont dans les aires protégées. Eux, ils disaient ça que, bon, chemins forestiers graveleux et sablonneux sont un risque pour les milieux libres des régions des Laurentides méridionales et des hauteurs de Mistassini. C'est sûr que là, on gratte

large, mais on est quand même dans le secteur concerné. De votre connaissance, pour les aires protégées, est-ce que c'est une problématique, actuellement, l'érosion puis... avec les ensablements des lacs qui seraient contenus à l'intérieur des aires protégées, ou si vous n'êtes pas au fait de ça?

C'est lié, autrement dit, à l'entretien des chemins puis la configuration des chemins.

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

C'est vrai qu'il y a des enjeux, mais on ne les connaît pas...

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Il y a quelques enjeux ponctuels à travers le réseau. Par contre, il n'y a pas d'analyse globale qui a été faite au niveau de notre ministère. Il n'y a pas de plan d'action ou de plan de match qui est fait en lien avec cette problématique-là. Pour le moment, c'est vraiment regardé dans... d'une façon très très ponctuelle, en fonction de situations évidentes ou aussi de situations qui nous sont rapportées.

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas d'évaluation d'ensemble. C'est un peu la même chose, puis ça, c'est un problème qu'on rencontre beaucoup dans le sud du Québec, bon, les apports en phosphore dans les lacs. Canards Illimités toujours qui mentionne que, dans les régions des Laurentides méridionales puis des hauteurs de Mistassini, bon, il y a plusieurs lacs, c'est souvent lié à une situation intensive de villégiature, de chalets et autres comme ça. Dans le cas des aires protégées, c'est un peu la même chose, là. Tantôt, c'était plutôt des matières particulières, des sédiments, là c'est du phosphore, généralement, dissous, biodisponible. Ça aussi, à votre connaissance, est-ce que dans vos... dans les réserves projetées, est-ce qu'il y a des problématiques de phosphore dans certains lacs, est-ce que vous êtes au courant?

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je n'ai pas eu vent de la situation, mais on va valider à l'interne. Je vais faire une demande à l'interne pour voir si on a déjà eu des problématiques en ce sens-là ou s'il y a des situations qui prêteraient à amélioration.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, souvent, ça peut créer des problèmes, mais des cyanobactéries, des choses comme ça.

**M. FRANCIS BOUCHARD :**

Je ne sais pas si, du côté du MFFP, problème sédimentation, colmatation de frayères, je pense beaucoup au niveau de la Faune, s'ils pouvaient apporter un son de cloche plus précis que ce qu'on est capable de faire pour le moment.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

Effectivement, pour les frayères, donc dans le secteur des aires protégées, est-ce que vous êtes au courant d'une problématique dans le sens de celle que Canards Illimités a soulignée?

**Mme MIREILLE CÔTÉ :**

Je devrai faire une vérification à l'interne également.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. — Madame Forget.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui, je me posais une question sur... il y a trois des réserves...

Je voulais juste savoir si... c'est ça, il y a trois réserves qu'il y a les... la réserve de castor d'Abitibi, et je veux juste savoir s'il y avait eu des discussions avec les maîtres de trappe. En réalité, il y en a une particulièrement que je pense que la voie ferrée elle passe au milieu; donc au nord, on a la réserve où il y a des droits de trappage particuliers, puis au sud, c'est la trappe normale. Bon, j'imagine que dans le cadre de votre plan de conservation, tout ça, ça va être considéré, mais c'est surtout le dialogue d'occupation du territoire, savoir qui qui l'utilise, est-ce que ces trois réserves-là en particulier on a fait une démarche différente ou non?

**M. ANDRÉ R. BOUCHARD :**

Non, il n'y a pas eu de contact avec les maîtres de trappe, mais c'est certainement une bonne idée de... il faudrait essayer de savoir, là, s'il y a des... Puis, tantôt, on disait qu'on devait justement... ce serait... on aurait tout intérêt à prendre contact avec les communautés, là, pour savoir s'il y a des gens qui font de la trappe, là, dans ces territoires-là, puis établir avec eux, là... parce qu'actuellement on n'a pas cette information-là. Ça fait que, non, on n'a pas eu d'échanges.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

Il est présentement... il arrive 16 h 20, on va faire la pause pour le souper. Il nous reste quelques questions puis on veut aussi éventuellement donner la chance s'il y avait des personnes qui se présentaient à 19 h pour poser des questions. On en a eu quelques-uns cet après-midi. C'est sûr qu'on n'a pas tellement de questions, on en a encore quelques-unes, s'il y a peu de participants, on finirait assez tôt ce soir, là, mais on va reprendre la séance à 19 h et on verra en fonction des gens qui s'inscriront soit à La Tuque ou ici, à Shawinigan, on va leur donner priorité, après ça, bien, on pourra passer les quelques questions qu'il nous reste, puis à ce moment-là, on va fermer l'audience.

Donc, on confirme, là, il y a une séance ce soir à compter de 19 h, mais la séance pourrait se terminer, par exemple, avant 21 h. Ça fait que, sur ce, je vais vous souhaiter une bonne heure de souper.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 20**

**SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS 2019 À 19 H**

---

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

*Isabelle Goyette*  
Isabelle Goyette, s.o.